

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 19/I

Séance du mardi 29 juin 2010, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	879
Ouverture de la séance . . . . .	884

**Divers :**

1. Election du président du Conseil communal pour 2010-2011 . . . . .	890
2. Résultat de l'élection du président du Conseil communal pour 2010-2011 . . . . .	891
3. Election du 1 <sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2010-2011 . . . . .	891
4. Résultats de l'élection du 1 <sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2010-2011 . . . . .	892
5. Election du 2 <sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour 2010-2011 . . . . .	892
6. Résultat de l'élection de la 2 <sup>e</sup> vice-présidente du Conseil communal pour 2010-2011 . . . . .	892
7. Election de deux scrutateurs pour 2010-2011 . . . . .	892
8. Résultat de l'élection de deux scrutateurs pour 2010-2011 . . . . .	893
9. Election de deux scrutateurs suppléants pour 2010-2011 . . . . .	893
10. Résultat de l'élection de deux scrutateurs suppléants pour 2010-2011. . . . .	893
11. Annexes: Election du président . . . . .	947
Election du 1 <sup>er</sup> vice-président. . . . .	948
Election du 2 <sup>e</sup> vice-président . . . . .	949
Election de deux scrutateurs . . . . .	950
Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	951

**Communications :**

1. Ouverture d'un compte d'attente. Construction d'une chaufferie d'appoint pour le CAD sur le site de la Step. . . . .	886
2. Préavis N° 2010/4 du 6 janvier 2010 – Quartier du Rôtillon, îlot 2 – Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO S.A. . . . .	886

**Question :**

N° 83 Question N° 83 de M. Bertrand Picard (M. Bertrand Picard) . . . . .	886
---	-----

**Lettres :**

1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/7, 2010/15, 2010/21. . . . .	884
2. Absence de M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education à la séance du Conseil communal du 29 juin 2010. . . . .	887

**Interpellations :**

1. «Pour que la direction du Service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos» (M. Johan Pain). *Dépôt*. . . . . 887
2. «Quel engagement lausannois en faveur de la «carte culture»?» (M. Fabrice Ghelfi). *Dépôt* . . . . . 887

**Pétitions :**

1. «Pour l'annulation du financement du Conseil des jeunes» (Association Métissages [2 signatures])  
*Dépôt* . . . . . 885
2. «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population» (M. Carl Kyril Gossweiler [1 signature]). *Dépôt*. . . . . 885

**Postulat :**

- «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés»  
(M. Bertrand Picard et consorts). *Dépôt* . . . . . 887

**Questions orales** . . . . . 888

**Préavis :**

- N° 2010/20 Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2009 (Administration générale et Finances). . . . . 894  
*Rapport* de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne. Exercice 2009 . . . 927  
*Rapport* *polycopié* de M. Denis Pache, président de la Commission permanente  
des finances, rapporteur . . . . . 930  
*Discussion générale* . . . . . 933  
1. Administration générale et Finances . . . . . 940  
2. Sécurité publique et Sports. . . . . 941  
3. Culture, Logement et Patrimoine . . . . . 941  
4. Travaux. . . . . 942  
5. Enfance, Jeunesse et Education . . . . . 942  
6. Sécurité sociale et Environnement. . . . . 942  
7. Services industriels. . . . . 943

# Ordre du jour

19<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 29 juin 2010 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election du Bureau 2010-2011.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R84.** *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau.» (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.

**R87.** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable.» (CLP). SYLVIANNE BERGMANN.

**R88.** *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

**R89.** *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique.» (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

**R90.** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues.» (SI). NICOLE GRIN.

**R91.** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

**R94.** *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**R95.** *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

**R96.** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours.» (SPS);

*Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise.» (SPS). BENOÎT BIÉLER.

**R97.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour un frein lausannois à l'endettement. (AGF). JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de majorité*); PIERRE-ANTOINE HILDBRAND (*rapport de minorité*).

**R98.** *Rapport-préavis N° 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

**R99.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

**R100.** *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

**R101.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne.» (SPS). YVES FERRARI.

**R103.** *Rapport-préavis N° 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des Services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

**R104.** *Préavis N° 2010/7*: Plan partiel d'affectation Montblesson – La Planche-au-Comte concernant la parcelle N° 15'050 et partiellement les parcelles N°s 15'058, 15'069, 15'612 et 15'631. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. Promesse de cession, d'échange de terrains et de constitution de servitudes. Pacte d'emption. (Trx). GÉRARD CHAPPUIS (*rapport de majorité*); ROLAND OSTERMANN (*rapport de minorité*).

**R106.** *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, «n'oublions pas la 3<sup>e</sup> étape.» (EJE). EVELYNE KNECHT.

**R108.** *Rapport-préavis N° 2010/1*: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

**R109.** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit.» (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

**R110.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts*: «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

**R112.** *Rapport-préavis N° 2009/64*: Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

**R113.** *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin?» (Trx). ROLAND RAPAZ.

**R115.** *Rapport-préavis N° 2010/5*: «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

**R116.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

**R117.** *Rapport-préavis N° 2010/8*: Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer intitulé: «Pour que le site internet www.lausanne.ch s'enrichisse de lettres d'information.» (AGF). COMMISSION DE GESTION (SYLVIANNE BERGMANN, présidente).

**R118.** *Préavis N° 2010/15*: Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative «Praz Gilliard». (CLP). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

**R119.** *Préavis N° 2010/20*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2009. (AGF). COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DENIS PACHE, président).

**R120.** *Préavis N° 2010/21*: Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne tl et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz. (SI, Trx, SSE). GUY GAUDARD.

**R121.** *Préavis N° 2010/24*: Crédits supplémentaires pour 2010 (1<sup>re</sup> série). (AGF). COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DAVID PAYOT).

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI72.** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (17<sup>e</sup>/1.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI73.** *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du Bulletin du Conseil communal». (18<sup>e</sup>/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI74.** *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer*: «Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre.» (18<sup>e</sup>/15.6.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT37.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Culture: après les <pétouillages>, les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10<sup>e</sup>/2.2.10) [CLP/17.3.10]. DISCUSSION.\*

**INT38.** *Interpellation de M. Cédric Fracheboud*: «Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux». (11<sup>e</sup>/16.2.10) [SPS/3.3.10]. DISCUSSION.\*

**INT39.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Que fait le bureau d'intégration canine, avec ses missions de police, dans le Service du logement et des gérances?» (12<sup>e</sup>/2.3.10) [CLP, SPS/31.3.10]. DISCUSSION.\*

**INT41.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10<sup>e</sup>/2.2.10) [SI/21.4.10]. DISCUSSION.\*

**INT42.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables.» (13<sup>e</sup>/16.3.10) [SSE/21.4.10]. DISCUSSION.\*

**INT44.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.\*

**INT45.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.\*

**INT46.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF/28.4.10]. DISCUSSION.\*

**INT50.** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx/19.5.10]. DISCUSSION.\*

**INT51.** *Interpellation de M. Gilles Meystre*: «TSHM: HS HM? – Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs?» (14<sup>e</sup>/13.4.10) [EJE/19.5.10]. DISCUSSION.\*

\* Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

**INT52.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La «Police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3<sup>e</sup>/6.10.09) [SPS]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances**: **31.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **14.9** (18 h 00, séance double), **28.9** (19 h 30), **12.10** (18 h 00, séance double), **9.11** (18 h 00, séance double), **23.11** (19 h 30), **7.12** (18 h 00, séance double) et **8.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Yves-André Cavin  
Le secrétaire *ad interim*: Frédéric Tétaz

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**23.6.09** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

**2.2.10** *Préavis N° 2009/66*: Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2010/2*: Réponse à deux motions, à trois postulats et à une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

**2.2.10** *Préavis N° 2010/4*: Quartier du Rôtillon, îlot R2. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO SA. (CLP). JEAN-LUC CHOLLET.

**2.2.10** *Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)* concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**16.2.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

**16.2.10** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

**2.3.10** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

**2.3.10** *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

\*Développement et réponse envoyés aux membres du Conseil communal.

**2.3.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

**2.3.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

**2.3.10** *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**2.3.10** *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts (207 sign.)*: «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

**16.3.10** *Rapport-préavis N° 2010/9*: Accès à la formation postobligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). NICOLAS GILLARD.

**16.3.10** *Pétition de M. Carl K. Gossweiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGT). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.04.10** *Rapport-préavis N° 2010/11*: Avenue de Beau-lieu – Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

**13.04.10** *Rapport-préavis N° 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). JEAN TSCHOPP.

**13.04.10** *Rapport-préavis N° 2010/13*: Règlement pour la Municipalité. Révision partielle. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi: «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques». (AGF). ROLAND OSTERMANN.

**13.04.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

**13.04.10** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

**13.04.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger*: ««Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

**13.04.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

**13.04.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

**13.04.10** *Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan*: «Pour une délégation représentative des membres du Conseil communal dans les Conseils d'administration des fondations et des sociétés appartenant à la Ville de Lausanne». (AGF). ANDRÉ MACH.

**13.04.10** *Motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

**13.04.10** *Postulat de M. Maurice Calame et consorts*: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation.» (Trx). JEAN MEYLAN.

**11.05.10** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (SPS, SSE, EJE);

*Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts*: «Mendicité à Lausanne: pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain». (SPS, EJE, SSE);

*Postulat de M. Jean Tschopp*: «Situation des Roms à Lausanne: quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs?» (SPS, SSE, EJE);

*Motion de M. Cédric Fracheboud* demandant l'étude par la Municipalité d'un dispositif de signalement, d'encadrement, de coercition (dissuasion et interdiction) de l'aumône auprès d'enfants qui s'adonnent à la mendicité ou exercent des travaux illégaux en ville de Lausanne. (SPS, SSE, EJE). SERGE SEGURA.

**11.05.10** *Préavis N° 2010/16*: Musée romain de Lausanne-Vidy. Extension du bâtiment. (CLP, Trx). CLAUDE GRIN.

**1.6.10** *Rapport-préavis N° 2010/18*: Politique municipale en matière de vie nocturne: participation au PAct-Alcool cantonal, report, de 05 h 00 à 06 h 30, de l'ouverture, les samedis et dimanches matin, des établissements de jour servant de l'alcool, développement d'une approche pédagogique active au sein de la Brigade de la jeunesse, et réponses à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp «invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes», au postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond «Pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne», ainsi qu'au

postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004.» (SPS, AGF, EJE). ELISABETH WERMELINGER.

**1.6.10** *Préavis N° 2010/19*: Immeuble de la rue Curtat 14 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession du bâtiment en vue de sa rénovation. (CLP). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

**15.06.10** *Rapport-préavis N° 2009/3bis*: Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

**15.06.10** *Préavis N° 2010/22*: Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SPS). PHILIPPE MIVELAZ.

**15.06.10** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

**15.06.10** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

**15.06.10** *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

**15.06.10** *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances*: «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

**15.06.10** *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). FLORIAN RUF.

**15.06.10** *Rapport-préavis N° 2010/23*: Immeuble avenue des Toises 14. Pour un nouveau modèle de bibliothèque dans un jardin public. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse aux motion, postulat et pétitions: Evelyne Knecht «Pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos», Caroline Alvarez et consorts «Une ouverture étendue, des espaces de rencontres et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise», Sylvie Pagano-Studer «Pour le maintien de la bibliothèque de Mon-Repos», Carl Kyril Gossweiler «Pour affecter l'immeuble des Toises 14 à des œuvres d'utilité publique ou de bienfaisance», Carl Kyril Gossweiler «Pour un jardin public à l'avenue des Toises 14». (CLP, Trx). EVELYNE KNECHT.

**29.6.10** *Motion de Mme Elisabeth Müller*: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (Trx). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**29.6.10** *Postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts*: «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement!» (EJE). STÉPHANE MICHEL.

**29.6.10** *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

**29.6.10** *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

**29.6.10** *Motion de Mme Rebecca Ruiz et consorts*: «Places d'apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

**29.6.10** *Motion de Mme Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

**29.6.10** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

**29.6.10** *Postulat de Mme Nicole Graber*: «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIELER.

**29.6.10** *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». (AGF). YVAN SALZMANN.

**29.6.10** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

**29.6.10** *Motion de M. David Payot*: «La sécurité est l'affaire du public.» (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

**29.6.10** *Postulat de M. Cédric Fracheboud*: «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!» (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

**29.6.10** *Préavis N° 2010/25*: Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du réseau de chauffage à distance. (SI). GUY GAUDARD.

## II. INTERPELLATIONS

**13.3.07** *Interpellation de Mme Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9<sup>e</sup>/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

**13.4.10** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «La télé: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14<sup>e</sup>/13.4.10) [AGF]. DISCUSSION.

**27.4.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers». (15<sup>e</sup>/27.4.10) [SPS]. DISCUSSION.

**11.5.10** *Interpellation de M. David Payot et consorts*: «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SSE]. DISCUSSION.

**11.5.10** *Interpellation de M. Mathieu Blanc*: «Pour que le municipal en charge de la police veille à l'application du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs.» (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

**11.5.10** *Interpellation de Mme Nicole Graber*: «A propos de l'influence de la 4<sup>e</sup> révision de la Loi sur l'assurance chômage sur le budget communal 2011». (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SSE]. DISCUSSION.

**11.5.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16<sup>e</sup>/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

**15.6.10** *Interpellation de Mme Esther Saugeon*: «Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011». (18<sup>e</sup>/15.6.10). DISCUSSION.

**15.6.10** *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18<sup>e</sup>/15.6.10). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 29 juin 2010, première partie

**Membres absents excusés :** M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Cédric Fracheboud, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Yvan Salzmann, M<sup>me</sup> Magali Zuercher, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M. Nicolas Gillard, M. Xavier de Haller, M. Philippe Jacquat, M. André Mach, M<sup>me</sup> Gisèle-Claire Meylan, M. Jean M'Poy, M<sup>me</sup> Solange Peters, M. Florian Ruf.

Membres présents	85
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre officiellement cette dix-neuvième séance publique de notre Conseil en vous souhaitant la bienvenue à l'Hôtel de Ville.

Nous passons sans autre à notre ordre du jour, Opérations préliminaires, communications. Je donne la parole à notre secrétaire, M. Tétaz.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – Merci, Monsieur le Président. Nous avons reçu :

## **Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2010/7, 2010/15, 2010/21**

*Lettre*

Monsieur Yves-André Cavin  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 juin 2010

### **Séance du Conseil communal du 29 juin 2010**

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance de votre Conseil, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes d'urgence suivantes :

**R104 Préavis N° 2010/7 : « Plan partiel d'affectation Montblesson – La Planche-au-Comte concernant la parcelle N° 15050 et partiellement les parcelles N°s 15058, 15069, 15612 et 15631. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980. Promesse de cession, d'échange de terrains et de constitution de servitudes. Pacte d'emption »**

Motif : L'art. 58 LATC fixe un délai de huit mois entre la clôture de l'enquête et l'adoption par le Conseil communal. A ce stade, ce délai est déjà dépassé de six mois.

**R118 Préavis N° 2010/15 : « Parcelle N° 15410 sise à la route de Praz-Gilliard et au chemin de Praz-Simon. Droit distinct et permanent de superficie et cautionnement solidaire en faveur de la société coopérative « Praz Gilliard » »**

Motif : Il s'agit de tenir les délais fixés pour la réalisation de ce projet et de pouvoir compter sur les prix négociés dans le cadre de la mise en soumission des travaux.

**R120 Préavis N° 2010/21 : « Remplacement des conduites industrielles des réseaux souterrains et modification de l'éclairage public et de l'arborisation dans le cadre de la désaffectation de la ligne tl et du réaménagement de la chaussée de la rue du Bugnon et de l'avenue de la Sallaz »**

Motif : L'obtention des subventions fédérales est conditionnée au démarrage immédiat des travaux.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le préavis N° 2010/20 « Comptes de l'exercice 2009 » dont le délai d'adoption est fixé par la loi.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Pétition de l'association Métissages  
«Pour l'annulation du financement  
du Conseil des jeunes» (2 signatures)**

*Dépôt*

Association Métissages  
Familles, jeunesses et enfances  
Catherine et Belhassen Naouali  
Route de Chavannes 121  
1007 Lausanne

Conseil communal  
Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2010

**Pétition pour l'annulation  
du financement du Conseil des jeunes**

Par la présente, nous demandons à votre Conseil communal l'annulation du financement du Conseil des jeunes, car M. Tosato s'est servi des idées de notre association lausannoise Métissages à des fins électorales et politiques.

Même après qu'il avait volé notre travail, nous avons demandé à M. Tosato de collaborer ensemble, vu que ce travail sort de nous et de notre volonté. M. Tosato a refusé nos services. Il a oublié que notre travail vaut de l'argent et que de plus, il est certifié par copyright.

*Texte de la pétition*

Ainsi, notre travail vaut des indemnités pour droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

Pour toutes ces raisons, nous demandons d'annuler la subvention de nos impôts pour ce projet volé par M. Tosato et de faire valoir nos droits.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations suisses.

(Signé) *Belhassen Naouali et Catherine Koella Naouali*

**Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler:  
«Pour une information des citoyens correcte  
et utilisant les technologies à disposition lors  
d'événements exceptionnels pouvant créer  
un sentiment de peur et/ou d'inquiétude  
au sein de la population» (1 signature)**

*Dépôt*

Carl K. Gossweiler  
Avenue W.-Fraise 9  
1006 Lausanne

Au Conseil communal de Lausanne  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud  
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 juin 2010

**Pétition pour une information des citoyens correcte et  
utilisant les technologies à disposition lors d'événements  
exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur  
et/ou d'inquiétude au sein de la population**

Monsieur le Président,

Après avoir tenté de sensibiliser un municipal, des conseillers communaux et quelques policiers sur le sujet, je dois me résoudre à déposer cette pétition, avec regret je vous l'avoue.

J'ai constaté lors de l'incendie de septembre dernier à l'avenue de Provence que la Ville n'utilisait pas son site internet, ni le canal de service du télé-réseau, pour communiquer des informations à la population sur cet événement. Des voisins disaient à la presse qu'ils n'étaient pas informés.

L'information à la presse est une chose normale, mais il n'est pas normal que, lors de tels événements pouvant inquiéter la population, la Ville n'informe pas directement la population et ne mette aucune information à disposition sur son site internet, comme le ferait par exemple une compagnie aérienne suite à un accident d'avion.

Je me permets donc de vous faire parvenir cette pétition valablement signée.

*Texte de la pétition*

Le signataire demande à ce que les responsables fassent en sorte que en cas d'événement imprévisible pouvant inquiéter une large partie de la population, la Ville de Lausanne diffuse par les moyens qu'elle a à disposition des informations à la population.

Moyens pouvant être utilisés : page d'accueil du site internet de la Ville (dossier spécial), texte déroulant sur le canal de service du télé-réseau, message vocal sur les lignes téléphoniques de l'Administration, notamment les jours de fermeture des bureaux.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre cette pétition (Art. 63 du RCCL), je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

(Signé) *Carl Kyril Gossweiler*

### Question N° 83 de M. Bertrand Picard

Lausanne, le 18 juin 2010

*Par courrier du 15 avril, la Municipalité nous informe de l'adhésion de Lausanne au réseau européen des Villes pour les enfants et les jeunes en vue de développer une politique locale pour l'enfance et la famille, ce qui, en soi me paraît une bonne chose.*

*Toutefois, je souhaiterais connaître ce que cette adhésion implique PRATIQUEMENT pour notre cité... et à quel prix.*

#### Réponse de la Municipalité

Le réseau «Cities for Children», créé en 2007, soutient ses membres dans le développement de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et ce d'un point de vue pratique et conceptuel. Il sert de plateforme d'informations et de contacts entre les membres et il offre une opportunité d'échanges continus d'idées et de concepts. En dernier lieu, il encourage et soutient la coopération bi- et multilatérale entre les membres. Ainsi, les présentations de projets permettent de stimuler, de donner des impulsions et d'être à la pointe en la matière.

Il est primordial, pour une Ville comme Lausanne qui promeut une politique pour l'enfance et la jeunesse dynamique et novatrice, de pouvoir échanger, partager et discuter avec des Villes européennes confrontées aux mêmes problématiques. En effet, seules les Villes de plus de 100'000 habitants peuvent adhérer au réseau. Quelque 60 Villes de 28 pays sont membres, dont les Villes suisses de Berne et de Zurich.

Des représentants du Service de la jeunesse et des loisirs ont déjà eu l'occasion de participer à deux rencontres en 2010, à Offenbach et à Stuttgart et de partager les expériences réciproques dans le domaine du sport urbain et sur les activités des parlements de jeunes. D'autres informations figurent sur le site : [www.citiesforchildren.eu](http://www.citiesforchildren.eu).

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

#### 1. Qu'implique pratiquement cette adhésion pour notre cité ?

La seule contrainte est une participation active des Villes au réseau. L'occasion est aussi donnée à notre Ville de présenter les prestations offertes aux enfants et aux jeunes lausannois et de les soumettre à l'analyse critique du réseau qui par ailleurs décerne un prix, «Award», une fois par année avec un impact médiatique non négligeable pour la Ville gagnante.

#### 2. A quel prix ?

Pour les Villes adhérentes, les seuls coûts financiers engendrés sont les frais de transport et d'hébergement pour assis-

ter aux rencontres. L'adhésion à «Cities for Children» est gratuite pour ses membres, sans cotisation par la suite.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

#### Ouverture d'un compte d'attente Construction d'une chaufferie d'appoint pour le CAD sur le site de la Step

*Communication*

Lausanne, le 18 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 28 avril 2010, la Municipalité a autorisé les Services industriels à ouvrir un compte d'attente de Fr. 100'000.– pour l'étude de la construction d'une chaufferie de 24 MW à la Step destinée à couvrir les besoins futurs du réseau de chauffage à distance du sud-ouest.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 19 mai 2010.

Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

#### Préavis N° 2010/4 du 6 janvier 2010 Quartier du Rôtillon, îlot 2 – Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO S.A.

*Communication*

Lausanne, le 18 juin 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 juin 2010, la Municipalité a décidé de retirer le préavis N° 2010/4, du 6 janvier 2010, soumis à votre Conseil.

Cette décision résulte du retrait du projet par la société JAXIMMO S.A. en raison des difficultés rencontrées lors

de la mise à l'enquête. Pour tenir compte des avis exprimés lors de cette mise à l'enquête, la Ville a décidé de renoncer à valoriser foncièrement le périmètre R2 du PPA 673 et de le vouer à un espace public.

Une nouvelle implantation sur le territoire communal pour le projet de la société JAXIMMO S.A. est en cours d'évaluation.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

**Postulat de M. Bertrand Picard et consorts :**  
**«Pour une politique municipale globale  
et mieux coordonnée au profit de nos aînés»**

*Dépôt*

Lausanne, le 29 juin 2010

(Signé) *Bertrand Picard, Axel Marion, Nicole Grin*

**Interpellation de M. Johan Pain :**  
**«Pour que la direction du Service des sports  
fasse une enquête administrative sur le management  
du personnel de la piscine de Mon-Repos»**

*Dépôt*

Lausanne, le 23 juin 2010

(Signé) *Johan Pain*

**Interpellation de M. Fabrice Ghelfi :**  
**«Quel engagement lausannois en faveur  
de la «carte culture»? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 22 juin 2010

(Signé) *Fabrice Ghelfi*

**Le président :** – Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire. J'ai aussi une communication, qui concerne la Municipalité, M. Tosato.

**Absence de M. Oscar Tosato, municipal, directeur  
de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation  
à la séance du Conseil communal du 29 juin 2010**

*Lettre*

Direction de l'enfance,  
de la jeunesse et de l'éducation  
Le directeur

Conseil communal de Lausanne  
Monsieur Yves-André Cavin – Président  
Hôtel de Ville – Place de la Palud 2  
1003 Lausanne

Lausanne, le 22 juin 2010

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de mon absence lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2010.

Madame Silvia Zamora répondra aux questions concernant la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, notamment en ce qui concerne la présentation des comptes 2009.

Je vous souhaite une excellente dernière séance du Conseil et je me réjouis de vous revoir lors de la cérémonie de passation des pouvoirs.

Avec mes salutations distinguées.

(Signé) *Oscar Tosato*

Copie à :

- M<sup>me</sup> Silvia Zamora
- Bureau du Conseil communal
- M. Philippe Clivaz, Commission des finances
- M. Jean-François Cachin, Commission des finances

Place Chauderon 9  
Case postale 5032  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 62 00  
Fax 021 315 60 01  
oscar.tosato@lausanne.ch

**Le président :** – Autre communication, qui concerne les «Pour mémoire» de notre ordre du jour : M. Pierre-Antoine Hildbrand annonce le retrait de sa motion «Pour un frein à l'endettement»<sup>1</sup>. Le renvoi en commission par le Conseil communal d'un postulat sur le même objet a incité le motionnaire à nous écrire pour retirer son initiative. Il sera fait selon sa demande.

<sup>1</sup>BCC 2008-2009 T. I (N° 4/I), p. 286 ; *idem* T. I (N° 5/II), pp. 473-474.

J'en viens au programme de cette soirée. A l'issue de ces communications, nous prendrons les questions orales, puis les différentes élections au Bureau. Ensuite, nous partirons dans les comptes. J'expliquerai au fur et à mesure comment nous travaillerons. Nous passerons ensuite aux trois urgences sollicitées par la Municipalité. S'il nous reste du temps, nous poursuivrons dans les rapports inscrits à notre ordre du jour.

Je passe au point B, Questions orales.

### Questions orales

#### Question

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Ma question peut s'adresser à plusieurs membres de la Municipalité. Des travaux sont effectués actuellement à l'avenue du Rond-Point, dans le quartier Sous-Gare. En profite-t-on pour poser de la fibre optique ? S'agissant des zones test de Praz-Séchaud et Chailly, pour lesquelles des dépenses ont été acceptées, alors que les travaux ont déjà eu lieu, quand des offres seront-elles proposées aux habitants ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je ne peux pas répondre à la première question de M. Hildbrand concernant la zone du Rond-Point. Chaque fois que c'est possible et chaque fois que cela concerne le réseau de distribution de l'électricité, le Service de l'électricité profite de proposer au Service multimédia de poser des tubes de réserve pour la fibre optique. Ces tubes sont certainement posés à chaque occasion. En revanche, je ne peux absolument pas garantir qu'il y ait des fibres dans ces tubes. A vrai dire, j'en doute un peu.

Cela pour la raison suivante : la deuxième question de M. Hildbrand concerne les quartiers test dont nous avons convenu la réalisation en partenariat avec Swisscom. Cette annonce a été faite en septembre 2009. La puissance de travail et d'investissement de Swisscom a fait que le quartier dont cette entreprise était responsable a pu être installé avant le nôtre. Pour le quartier dont les Services industriels sont en charge, ce sera fait à l'automne. Il faut bien comprendre que cet accord de partenariat ne concerne pas la fibre optique jusque dans les bâtiments. C'est une étape, un tronçon particulier de fibre optique que les spécialistes appellent DP-OP ou DP-BEP (pour Distribution Point et Building Entry Point). Ce partenariat et cette installation ne signifient pas encore que les clients puissent être eux-mêmes raccordés et puissent bénéficier de prestations.

D'ailleurs, les prestations en question n'existent pas ou à peine. En particulier Swisscom, qui est extraordinairement pressé de construire un réseau de fibre optique, n'a que très peu de clients pour cette prestation. Ses responsables me

disent qu'ils n'en ont pas à Lausanne, ce doit être approximativement vrai. Et ces clients, de toute façon, ne bénéficieraient que de l'offre de base de Swisscom, respectivement des Services industriels et de notre téléseuil. Par conséquent, pour les prestations strictement dépendantes du réseau de fibre optique, il n'y a pas encore de produit. C'est ce que les entreprises en question vont devoir développer assez rapidement. Pour ce qui concerne les Services industriels, dont, je le rappelle, les prestations sont les meilleures et le meilleur marché en matière de téléseuil, de service Internet et de service téléphonique à Lausanne, le développement de produits est à l'agenda du Service multimédia et de son nouveau chef, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre.

#### Question

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine. Je suis désolée de l'agresser immédiatement, alors qu'elle vient d'arriver...

Dans sa réponse à notre interpellation sur la culture – c'est la première à l'ordre du jour, mais je ne pense pas qu'elle passera ce soir – la Municipalité nous informe qu'elle entend solliciter notre Conseil d'ici à la fin du premier semestre 2010 pour un soutien particulier destiné à assainir les finances de l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL). Or la fin du premier semestre est après-demain. D'autre part, une rumeur persistante circule selon laquelle une autre fondation que la Fondation Sandoz, dont est également membre l'ancien président de la Fondation de l'OCL, envisage de retirer son soutien à cet orchestre. Est-ce que la Municipalité pourrait nous renseigner sur ces deux points ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je prends la question au vol... D'abord, je ne peux pas répondre sur des rumeurs. On apprend, paraît-il, beaucoup de choses par les rumeurs, mais celles-ci ne viennent pas jusqu'à moi. Elles ne parviennent généralement jamais directement jusqu'à ceux qu'elles concernent. Donc je serai heureuse que vous m'informiez sur le fond et s'il s'agit de davantage que de rumeurs, des éléments avérés.

En ce qui concerne le délai de réponse, en effet nous avons annoncé que nous vous soumettrions le préavis d'assainissement à la fin du premier semestre. Il est prêt, mais je ne l'ai pas encore amené jusqu'au bureau de la Municipalité. En effet, nous l'avions dit je crois, nous entendions procéder à cet assainissement de concert avec l'Etat, avec qui nous sommes en discussion et avec qui nous sommes arrivés à un accord. Nous participerons dans la juste proportion de chacun, avec une clé de répartition correspondant au degré de subventionnement de l'un et de l'autre. Nous avons toutefois convenu entre les représentants des collectivités publiques et le président du Conseil de fondation de l'OCL, M. Wavre, que nous attendrions la mi-août, parce

que c'est à cette date que nous aurons bouclé les comptes de l'OCL et que nous serons certains de n'avoir aucune surprise. C'est alors que nous pourrions déterminer le chiffre exact pour chacune des deux collectivités, l'Etat et nous. Il ne manque donc plus qu'un chiffre dans ce préavis, mais la Municipalité est déjà informée de l'ordre de grandeur. Lorsque nous étudierons le budget, probablement à partir du 17 ou du 18 août, nous pourrons venir avec le montant au budget de l'année prochaine et finaliser l'assainissement. Vous l'aurez dès la rentrée.

#### *Question*

**M. Johan Pain (AGT):** – Mes questions s'adressent au municipal Olivier Français et concernent les nuits du week-end des 27 et 28 juin. Pour la sécurité d'exploitation du m2, les Transports publics de Lausanne ont procédé à des travaux de génie civil pendant ces deux nuits. Ces travaux sont-ils dus à de l'entretien usuel au pont du Vallon, l'endroit exact où ils ont eu lieu ? Ou portent-ils sur des problématiques liées à l'origine de la réalisation de l'ouvrage ? Je désire aussi connaître le coût de ces travaux et qui prendrait ceux-ci en charge s'il s'agissait de problèmes au départ de la réalisation de l'ouvrage.

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Il y a régulièrement des travaux sur le m2 entre 1 h 00 et 4 h 00 du matin. Ce sont des travaux d'entretien de plusieurs natures. Il y a l'entretien courant. Je ne veux pas dire qu'il s'agit du graissage des aiguillages, mais ce n'est pas loin. Parfois cela nécessite des travaux bruyants. Quand il s'agit de travaux bruyants localement, nous avisons la population. C'est en gros la procédure dans ce projet.

Deux types de travaux sont en route sur le chantier. Il y a ce qu'on appelle des travaux d'entretien lourd, liés à des problèmes dans les canalisations. Cela a d'ailleurs été expliqué à plusieurs reprises dans les médias, puisque des matériaux vont dans les drainages du m2. Les travaux bruyants auxquels vous faites référence – il y en avait deux en cours – consistent précisément dans le curage d'une canalisation de 80 cm qui était pleine à moitié de sa section. Des quantités considérables de matériaux, nettement plus importantes que prévu, ont été évacuées pendant ces deux nuits.

Je suis incapable de vous donner le coût de ces prestations, puisque ces travaux sont réglementés, ils durent deux nuits et nécessitent deux ou trois personnes avec un camion de pompage spécifique, plus la taxe de décharge des matériaux évacués. J'ai été informé que durant ces deux nuits, 140 à 150 m<sup>3</sup> de matériaux ont été sortis de ce gros tuyau.

En parallèle, d'autres travaux ont été mis en place, dans le cadre des garanties de fournitures, voire des améliorations des processus de sécurité. Pendant les nuits, et même le jour, des équipes de fournisseurs mettent en place différents boîtiers, entre autres à proximité du pont du Vallon. Ce sont

ce qu'on appelle en termes techniques des boîtiers de balisage pour les automatismes. Dans la mise en place d'améliorations progressives, les travaux de garantie nécessitant des compléments de fournitures, nous rencontrons parfois des problèmes. Dans la nuit de vendredi à samedi, certains d'entre vous ont peut-être été pris dans un arrêt d'exploitation du m2 après le match Suisse–Honduras. Mais il faut savoir aussi que nous avons des charges d'exploitation considérables, puisque le directeur des Transports publics lausannois m'a annoncé que, malgré cette panne, le m2 a dépassé tous les records d'exploitation ce jour-là avec plus de cent mille clients dans la journée.

Nous ne sommes pas encore dans la phase finale des réglages et cela nécessite des travaux d'entretien conséquents. Et quitte à me répéter, pour que vous puissiez bien l'entendre : quand il y a des travaux lourds, en principe, l'exploitant prévient le quartier. Quand il s'agit de travaux légers, il ne prévient pas les habitants. Mais c'est presque toutes les nuits que des travaux d'entretien sont réalisés sur la ligne, voire au dépôt.

#### *Question*

**M. Denis Pache (UDC):** – Comme beaucoup de mes concitoyens, je m'étonne de voir la fontaine de la Palud toujours au régime d'hiver, donc toujours à sec. Pourquoi ? Et verrons-nous un jour l'épée sur la statue ?

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Il y a deux problèmes, qui se conjuguent. L'un est le vol récurrent de cette épée historique, qui a malheureusement disparu. Une copie sera mise en place. D'autre part, il n'y a pas d'eau parce que l'ouvrage est légèrement déstabilisé et nécessitera des travaux d'entretien assez lourds, en concertation avec les Monuments historiques du Canton. Pour des raisons de sécurité et de stabilité, la mise en eau n'a pas été ordonnée pour cet été. Tout prochainement, des travaux d'entretien seront mis en œuvre pour, d'une part, rétablir la stabilité de cet ouvrage et des conduites d'eau et, d'autre part, la mise en place de cette épée, avec des moyens de surveillance ad hoc.

#### *Question*

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Ma question s'adresse soit à M. le syndic soit à M. Français. Peut-être avons-nous reçu une correspondance, mais je n'en ai pas souvenir... Les anciens ordinateurs seront dans un premier temps donnés à des personnes en emploi temporaire subventionné (ETS), qui modifieront un certain nombre de choses, installeront des programmes. Ensuite, les ordinateurs seront envoyés dans divers pays, via des ONG, ce dès le 1<sup>er</sup> août, si je me souviens bien. Y a-t-il un suivi de ces ordinateurs ? Est-on sûr qu'ils seront recyclés ? Ou seront-ils abandonnés dans des pays plus pauvres qui n'ont pas les mêmes possibilités de recyclage que chez nous ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – La problématique évoquée est en effet de plus en plus présente, quand on sait que nous avons parfois, même ici, des offres d’ordinateurs de base pour Fr. 300.– à Fr. 400.–. Or rééquiper de vieux ordinateurs, en effacer les données, etc., si on ne parvient pas à le faire en masse, coûte plutôt Fr. 400.– à Fr. 500.–. La question du recyclage se pose par conséquent de plus en plus.

Néanmoins, je n’ai pas de réponse définitive à ce stade. La piste qui semble la plus sérieuse aujourd’hui, c’est celle de la FEDEVACO. C’est autour d’elle que s’organisera le recyclage des ordinateurs. Quand l’opération sera menée, d’ici à quelques mois, nous ferons un bilan réel de la situation. En effet, nous avons dû changer plusieurs fois de stratégie pour écouler ces vieux ordinateurs de manière raisonnable.

*Question*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Tout le monde l’a appris par la presse, en tout cas ceux et celles qui lisent les journaux : des négociations ardues ont lieu entre le Canton et les Communes concernant la mise en place et surtout le financement des écoles de musique. Ma question à la Municipalité, je pense à M. Brélaz, est la suivante. Quelle a été la position de la Commune de Lausanne dans ces négociations ? On sait qu’elles ont abouti aujourd’hui, notamment avec une augmentation de la part de financement pour les parents. Est-ce que le coût de l’inscription des enfants aux écoles de musique va augmenter pour les habitants de la commune de Lausanne ? Ou – ce que j’espère, parce que je tiens à un accès le plus large possible, sans barrière financière, à ces écoles – gardera-t-on les tarifs actuels dans les écoles de musique qui dépendent de la Ville de Lausanne ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Comme il y a plusieurs questions, je ferai un bref topo. Dans un premier temps, la Ville de Lausanne a voté pour la solution initiale proposée par le Conseil d’Etat, avec les Fr. 18.–. Elle a été refusée nettement par l’Association des communes vaudoises (ADCV) et refusée, de peu mais quand même refusée au niveau des suffrages, par l’Union des communes vaudoises (UCV), avec une faible participation. L’UCV, dans ces conditions, ne pouvait pas signer, d’autant plus que l’autre association de communes y était très clairement opposée. Un nouveau round de négociations s’est déroulé et la Ville de Lausanne a dit qu’elle était prête à favoriser une solution plutôt que pas de solution du tout, mais avec des conditions. Celles-ci étaient notamment qu’il n’y ait pas de péjoration pour les élèves lausannois des écoles lausannoises. La discussion a finalement abouti au schéma suivant : la Ville de Lausanne maintient un niveau de subvention équivalent aujourd’hui pour les parents lausannois – je vous donne le schéma général, M. Tosato le connaît mieux dans les virgules – et pour ce qui concerne les habitants d’autres communes qui utilisent les écoles lausannoises, ce ne seront pas les

Lausannois qui paieront à l’avenir, mais les autres Communes. De nombreuses Communes de la région nous ont dit qu’elles étaient prêtes à faire cet effort complémentaire pour leurs élèves venant étudier à Lausanne.

La loi n’étant pas encore en vigueur, il faudra vérifier ce qui se passe dans la réalité, par exemple s’il devait y avoir une baisse significative de la fréquentation parce que certaines Communes ne tiendraient pas ce qu’elles disent. Des problèmes d’emploi pourraient éventuellement en résulter à terme. Mais, à ce stade, ce qu’on entend des Communes de la région, c’est qu’elles vont faire l’effort. Nous partons du principe que ce sera comme ça et nous constaterons dans une année si c’est vrai ou pas.

**Le président :** – Plus aucune demande n’est formulée, je clos les questions orales.

**Election du Bureau 2010-2011**

**Le président :** – Nous revenons à notre ordre du jour. Avant les comptes, nous procéderons à l’élection du Bureau pour 2010-2011. Nous devons élire le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président puis deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants. Ce qui veut dire cinq votes. Nous avons désigné deux représentants par groupe politique pour procéder au dépouillement. Il s’agit de M. Blaise Michel Pitton, qui fonctionnera comme responsable du bureau, et de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier, M. Claude Bonnard, M. Thomas Schlachter, M. Eddy Ansermet, M. Bertrand Picard, M<sup>me</sup> Esther Saugeon, M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger, M<sup>me</sup> Sarah Frund et M<sup>me</sup> Magali Crausaz. Dès le moment où les votes sont clos, vous procéderez, sous la direction de M. Pitton, au dépouillement dans le bureau du Conseil communal. Les enveloppes contenant les bulletins seront remises au président de ce bureau ad hoc.

Nous passons donc à l’élection du président pour 2010-2011. J’attends vos propositions.

**Election du président du Conseil communal pour 2010-2011**

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Au nom du groupe socialiste, j’ai l’honneur de vous présenter la candidature de M. Roland Rapaz. Le Conseil communal a besoin d’une personnalité habituée à gérer des groupes dissipés, donc il nous semble que désigner un enseignant est tout à fait adapté.

Le parcours professionnel de M. Rapaz est néanmoins très riche. Après un apprentissage d’opérateur télégraphiste, divers emplois en Allemagne et sur le chantier de la Grande Dixence, il a repris le chemin de l’école pour aboutir à une

licence en HEC, parallèlement à des emplois alimentaires de téléxiste, d'auxiliaire tl, de garde-bains à Bellerive et autres petits jobs. Autant dire s'il connaît bien notre ville.

Ensuite, il a opté pour l'enseignement secondaire. Il a enseigné d'abord à Bex, sa commune d'origine, puis à Lausanne, où il sera nommé à la direction de l'établissement secondaire C.F. Ramuz en 1986.

Il est aussi très actif au niveau syndical, au SSP, et dans la vie associative: l'USV, l'AVOP ou au Centre d'appui à la vie associative AVEC.

Je vous recommande chaudement de soutenir la candidature de M. Roland Rapaz.

**Le président:** – Je vous remercie. Y a-t-il d'autres propositions? Cela ne semble pas le cas, nous allons passer au vote. Je demande à MM. les huissiers de délivrer les bulletins de vote.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Je prie MM. les huissiers de ramasser les bulletins. Je prie M<sup>mes</sup> et MM. les scrutateurs ad hoc désignés de se retirer pour procéder au dépouillement.

### Résultat de l'élection du président du Conseil communal pour 2010-2011

**Le président:** – Le résultat du vote est le suivant. Bulletins délivrés: 84. Bulletins rentrés: 83. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 82. Majorité absolue: 42. Bulletins blancs: 7. Est élu M. Roland Rapaz, avec 69 suffrages. Il y a 6 voix éparses. Félicitations à M. Rapaz.

*(Vifs applaudissements.)*

Monsieur Rapaz, vous avez la parole.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues.

Je vous remercie de votre confiance. Je m'engage devant vous à faire tout mon possible pour m'en montrer digne et m'efforcerai, tout au long de cette prochaine année législative, d'être à la hauteur de la tâche. Ce sera pour moi un honneur de représenter ce Conseil et de présider nos débats. Un honneur, mais également – je ne veux pas vous le cacher – un plaisir pour le vieux Lausannois que je suis, pour le Lausannois que j'aime être.

Je n'ignore pas que l'année sera chaude, élections obligent. Néanmoins, nous aurons certainement toutes et tous à cœur de maintenir une image digne et efficace de notre Conseil et de nos débats, ce à quoi je m'engage à contribuer de toute ma volonté.

Pour débiter mon année présidentielle sur une note de convivialité, le Parti socialiste lausannois et moi-même vous invitons à marquer notre séance de rentrée en nous retrouvant toutes et tous pour la traditionnelle réception présidentielle, au terme de notre séance du 31 août 2010. Des cartons d'invitation vous seront distribués au début de notre seconde séance. Je vous serai reconnaissant si, d'ores et déjà, vous pouvez confirmer votre présence et remettre le coupon-réponse à M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Je vous remercie encore de votre confiance.

*(Applaudissements.)*

### Election du 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour l'année 2010-2011

**Le président:** – Nous passons à l'élection suivante, celle du premier vice-président. J'attends vos propositions.

**M. Jean-Luc Chollet:** – Notre choix n'a pas varié depuis l'année dernière, c'est toujours Claude-Alain Voiblet. Je ne vous répéterai pas son curriculum vitae, je l'ai fait l'année dernière, sauf qu'il a une année de plus. Pour le reste, pour une ville qui se pose en championne de l'intégration, avoir un Jurassien, bernois de surcroît, voilà qui ne devrait pas poser (... rires...) de problème particulier.

Sur un ton plus sérieux, je peux vous dire, pour le connaître et le fréquenter depuis plusieurs années, que Claude-Alain Voiblet a une expérience à la fois au Législatif, de par son appartenance durant plus de dix ans au Grand Conseil bernois, et à l'Exécutif, ayant été maire de la ville de Reconvilier. Il a par conséquent une expérience politique importante. Je peux vous donner l'assurance que si Claude-Alain Voiblet est un jour premier citoyen de cette ville et accède au perchoir, il saura faire la part des choses et être le représentant de tous les habitants de cette ville, quelles que soient leur position, leur situation ou leur opinion. Voilà qui devrait calmer vos appréhensions éventuelles. Pour le reste, vous aurez peut-être une année plus tranquille. D'abord il y aura le grand coup de sac des élections, rien n'est jamais acquis. Et si Claude-Alain Voiblet passe les élections, vous aurez tout de même une année plus tranquille, car s'il prendra beaucoup la parole, ce sera pour présider et non plus pour argumenter, voire pour s'opposer à certaines factions d'entre vous.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins pour le vote.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Je prie MM. les huissiers de ramasser les bulletins. M<sup>mes</sup> et MM. les scrutateurs ad hoc peuvent se retirer pour procéder au dépouillement.

### Résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal pour 2010-2011

**Le président :** – Je vous donne connaissance des résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président. Bulletins délivrés : 85. Bulletins rentrés : 84. Bulletins valables : 84. Majorité absolue : 43. Bulletins blancs : 11. Est élu M. Claude-Alain Voiblet avec 45 suffrages. Obtiennent des suffrages M. Denis Pache : 24, M. Jean-Luc Chollet : 2, M. Cédric Fracheboud : 1 et M. Claude Mettraux : 1.

Je félicite M. Voiblet pour son élection.

*(Applaudissements.)*

### Election du 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil communal pour 2010-2011

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec l'élection du deuxième vice-président. J'attends vos propositions.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je pourrais dire, sous forme de boutade, qu'un Jurassien peut en cacher un autre, ou plutôt une autre, en l'occurrence. En effet, la candidate que le groupe A Gauche Toute! vous propose est d'une origine voisine de celle de M. Voiblet. En effet, elle vient de Tavannes, qui se situe à un jet de pierre – d'un bon sportif – de Reconvilier, Monsieur Chollet.

Marlène Voutat est au Bureau pratiquement depuis son élection. Selon des sources prolixes, mais néanmoins fiables, il paraîtrait qu'elle s'y sente bien. Selon d'autres sources, tout aussi bavardes que les premières, mais un peu plus officielles, elle y fait bien son travail. Sa destinée est donc toute tracée. Par ailleurs, Marlène Voutat est présidente de la Maison de quartier Sous-Gare, qu'elle mène de main de maîtresse. Si l'on admet que le Conseil communal est la maison des quartiers, si l'on peut dire, on arrivera une seconde fois à la conclusion que son accession à la deuxième vice-présidence s'impose.

Je vous prie donc, au nom du groupe A Gauche Toute!, d'accorder vos suffrages à notre collègue Marlène Voutat.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Messieurs les huissiers, vous pouvez ramasser les bulletins. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, vous pouvez retourner au bureau pour procéder au dépouillement de ce vote pour la deuxième vice-présidence.

### Résultat de l'élection de la 2<sup>e</sup> vice-présidente du Conseil communal pour 2010-2011

**Le président :** – Je vous donne les résultats. Bulletins délivrés : 78. Bulletins rentrés : 78. Bulletins nuls : 1. Bulletins valables : 77. Majorité absolue : 39. Est élue M<sup>me</sup> Marlène Voutat avec 67 suffrages. Il y a 6 bulletins blancs et 4 voix éparses, 2 pour M. David Payot, 1 pour M<sup>me</sup> Marlène Bérard (... éclat de rire...) et 1 pour M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon.

*(Applaudissements.)*

Félicitations à M<sup>me</sup> Voutat pour son accession à cette deuxième vice-présidence. Nous passons maintenant à l'élection des scrutateurs. J'attends vos propositions.

### Election de deux scrutateurs pour 2010-2011

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Les Libéraux-Radicaux et le PDC ont l'honneur de présenter à vos suffrages M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva, enseignante de niveau secondaire et chargée de cours à la Haute école pédagogique. Elle est membre de ce Conseil depuis 2006 et elle a été commissaire dans de nombreuses commissions, notamment à la Commission permanente des pétitions. Je la propose à vos suffrages.

**Le président :** – J'attends une deuxième proposition.

**M. François Huguenet (Les Verts) :** – Le groupe des Verts propose à vos suffrages M<sup>me</sup> Nicole Graber. De nationalité suisse et allemande, ce qui fait qu'elle est à moitié qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe du monde, elle est née en 1976, membre du Bureau du Conseil communal comme scrutatrice suppléante depuis l'an dernier. Elle est architecte paysagiste de profession et aussi collaboratrice scientifique dans un bureau d'analyse et de planification paysagère. Elle a également une fibre artistique bien développée, elle est membre de diverses associations et notamment du comité des Verts lausannois. C'est surtout une collègue cordiale, efficace et dévouée que je recommande volontiers à vos suffrages.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres propositions? Il ne semble pas, donc nous passons au vote pour les deux scrutateurs. Je rappelle les noms des candidates : M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et M<sup>me</sup> Nicole Graber. Je prie MM. les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Précision pour les conseillers. Vous mettez les deux noms sur le même bulletin.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Je prie MM. les huissiers de ramasser les bulletins. Je prie MM. et M<sup>mes</sup> les scrutateurs ad hoc de se déplacer pour le dépouillement.

### Résultat de l'élection de deux scrutateurs pour 2010-2011

**Le président :** – Je vous donne le résultat de l'élection pour les deux scrutateurs. Bulletins délivrés : 88. Bulletins rentrés : 88. Bulletins blancs : 4. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 88. Majorité absolue : 45. Sont élues M<sup>me</sup> Nicole Graber avec 74 suffrages et M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva avec 62 suffrages. Il y a 7 voix pour M. Axel Marion et 6 autres voix éparses diverses.

*(Applaudissements.)*

Je félicite M<sup>me</sup> Graber et M<sup>me</sup> Da Silva pour leur accession à ces postes de scrutatrices.

Nous passons maintenant à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

### Election de deux scrutateurs suppléants pour 2010-2011

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – C'est toujours 1–0 entre l'Espagne et le Portugal et le groupe Lausann-Ensemble vous propose M<sup>me</sup> Graziella Schaller Curiotto comme scrutatrice suppléante. Elle occupe déjà cette fonction, elle a été scrutatrice par le passé, elle est responsable des gradués HEC à l'Université de Lausanne, elle est membre du Conseil communal depuis plusieurs législatures. Elle a occupé des fonctions dans diverses commissions, notamment scolaire, de gestion et de naturalisation. C'est un plaisir de la proposer à vos suffrages.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Le Parti socialiste a l'honneur de vous proposer la candidature de Jacques-Etienne Rastorfer. Jacques-Etienne Rastorfer officie en ce moment. Au sein du groupe socialiste, il faut le dire, il est un peu notre référent en matière de Règlement et de rigueur des procédures. Je le recommande chaleureusement à vos suffrages.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc procéder à l'élection de M<sup>me</sup> Graziella Schaller Curiotto et de M. Jacques-Etienne Rastorfer aux postes de scrutateurs suppléants. Messieurs les huissiers, vous pouvez distribuer les bulletins.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

Je prie MM. les huissiers de ramasser les bulletins. Je prie M<sup>mes</sup> et MM. les scrutateurs ad hoc de se retirer pour le dépouillement.

### Résultat de l'élection de deux scrutateurs suppléants pour 2010-2011

**Le président :** – Nous passons au résultat du dernier vote, l'élection des deux scrutateurs suppléants. Bulletins déli-

vrés : 85. Bulletins rentrés : 84. Bulletins nuls : 1. Bulletins blancs : 4. Bulletins valables : 83. Majorité absolue : 43. Sont élus M<sup>me</sup> Graziella Schaller Curiotto avec 72 suffrages et M. Jacques-Etienne Rastorfer avec 63 suffrages. Obtiennent des voix : Florence Germond : 4, Michel Pitton : 4 et 3 autres voix éparses. Félicitations à M<sup>me</sup> et M. les scrutateurs suppléants.

### Le Conseil communal de Lausanne,

*décide :*

#### que le Bureau du Conseil communal pour 2010-2011 est composé comme il suit :

Président :	Roland RAPAZ	Socialiste
Premier vice-président :	Claude-Alain VOIBLET	UDC
Second vice-président :	Marlène VOUTAT	A Gauche Toute !
Scrutatrices :	Nicole GRABER Adozinda DA SILVA	Les Verts LausannEnsemble
Scruteurs suppléants :	Jacques-E. RASTORFER Graziella SCHALLER	Socialiste LausannEnsemble

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour avec le point R119, Comptes de l'exercice 2009 de la Commune de Lausanne. J'appelle à cette tribune le président de la Commission des finances, M. Denis Pache.

## **COMMUNE DE LAUSANNE**

### **Comptes de l'exercice 2009**

Préavis N° 2010/20

Lausanne, le 21 avril 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre *c*), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 112 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2009.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2009**
  - 2.1 Compte de fonctionnement*
  - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
  - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

## 1. Introduction

A titre préliminaire, il convient de relever que l'année 2009 restera dans les annales comme un exercice comptable particulièrement atypique, lequel nécessite, pour sa bonne compréhension, la présentation d'un tableau figurant de manière résumée les différentes facettes des comptes de la Ville :

	Comptes 2009	Budget 2009 + crédits sup- plémentaires	Améliorations
	fr.	fr.	fr.
<b>A. RESULTAT ORDINAIRE</b>			
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	<u>+21'453'321.55</u>	<u>-35'331'800</u>	<u>56'785'121.55</u>
<b>B. OPERATIONS EXTRAORDINAIRES</b>			
Recapitalisation de la CPCL	-180'224'006.88	-185'335'300	5'111'293.12
Dividende extraordinaire versé par EOS Holding	80'224'814.81	0	80'224'814.81
<b>Total des opérations extraordinaires</b>	<u>-99'999'192.07</u>	<u>-185'335'300</u>	<u>85'336'107.93</u>
<b>C. RESULTAT PUBLIE</b>			
Excédent de charges (-)	<u>-78'545'870.52</u>	<u>-220'667'100</u>	<u>142'121'229.48</u>

### Compte de fonctionnement ordinaire

Après les excédents de revenus de Fr. 6,2 millions et Fr. 0,1 million enregistrés respectivement en 2007 et 2008, le compte de fonctionnement « **ordinaire** » de l'exercice 2009 boucle une nouvelle fois dans les chiffres noirs avec **un excédent de revenus de Fr. 21,5 millions** ; le budget affichait un excédent des charges de Fr. 35,3 millions, crédits supplémentaires compris, mis à part ceux liés à la recapitalisation de la CPCL. L'amélioration constatée dans le ménage courant est donc de Fr. 56,8 millions.

Cette évolution favorable s'explique principalement par des recettes fiscales dépassant largement les prévisions, soit de Fr. 36,2 millions, quand bien même le produit de l'impôt sur les successions soit resté quelque Fr. 4,4 millions en dessous des prévisions, l'amélioration étant encore de près de Fr. 23,5 millions en regard des chiffres, déjà élevés, de 2008. Il faut relever par ailleurs une augmentation du revenu des participations de Fr. 12,1 millions (hors dividende extraordinaire de EOS Holding), ainsi qu'une économie de Fr. 5,3 millions sur les charges d'intérêts.

### Opérations extraordinaires

Si l'exercice 2009 a enregistré les opérations prévues pour la recapitalisation de la Caisse de pensions (selon préavis N° 2008/59 du 12 décembre 2008, adopté par le Conseil communal le 23 juin 2009) pour un montant net de charges de quelque Fr. 180,2 millions (contre Fr. 185,3 millions de crédits prévus), le même exercice comptable a pu bénéficier opportunément de l'encaissement (non budgétisé évidemment) d'un dividende extraordinaire de Fr. 80,2 millions versé par EOS Holding.

Le solde net de ces deux opérations ascende donc à Fr. 100 millions environ.

### Compte de fonctionnement intégral

Les éléments ci-dessus étant cumulés, on aboutit à un budget, crédits supplémentaires compris, bouclant avec un excédent de charges atteignant un montant fort inhabituel dépassant les Fr. 220 millions, et des comptes présentant finalement un excédent de charges ramené à quelque Fr. 78 millions, d'où une amélioration totale de plus de Fr. 142 millions.

### Investissements

Avec un montant de quelque Fr. 159 millions, les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif ont quasiment atteint le niveau élevé prévu au budget (Fr. 160,9 millions), tandis que les recettes d'investissements sont restées en deçà des prévisions (- Fr. 8,3 millions), une importante recette budgétisée pour 2009 ayant été enregistrée à fin 2008. En conséquence, les dépenses nettes d'investissement se sont élevées à Fr. 138,2 millions contre Fr. 131,8 millions au budget (+ Fr. 6,4 millions).

**Autofinancement**

Compte tenu des opérations extraordinaires susmentionnées, l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement n'atteint qu'un niveau historiquement modeste de Fr. 53 millions, en très forte amélioration toutefois par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, lequel prévoyait un autofinancement négatif de Fr. 103,4 millions. L'insuffisance d'autofinancement atteint dès lors Fr. 85,2 millions.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2009 :

<b>COMPTES 2008</b>	<b>BUDGET 2009</b> (y c. crédits suppl.)		<b>COMPTES 2009</b>	<b>ECARTS</b>
<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>		<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
		<b><u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>CHARGES</b>	<b>REVENUS</b>
1'564'614'582.17	1'650'089'200	Total des revenus		1'852'766'948.54
1'564'511'188.82	1'870'756'300	Total des charges	1'931'312'819.06	60'556'519.06
103'393.35	-220'667'100	<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>-78'545'870.52</b>	142'121'229.48
		<b><u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u></b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
158'166'923.49	160'914'700	Total des dépenses	159'015'492.74	-1'899'207.26
27'359'808.04	29'115'000	Total des recettes		20'848'146.31
130'807'115.45	131'799'700	<b>Investissements nets</b>		<b>138'167'346.43</b>
		<b><u>FINANCEMENT</u></b>		
-130'807'115.45	-131'799'700	Investissements nets	138'167'346.43	6'367'646.43
113'957'449.85	112'270'100	* Amortissements		107'296'835.69
8'705'636.19	4'969'400	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		24'234'951.20
103'393.35	-220'667'100	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement	78'545'870.52	142'121'229.48
-8'040'636.06	-235'227'300	<b>Insuffisance (-) d'autofinancement</b>		<b>-85'181'430.06</b>
122'766'479.39	-103'427'600	* <b>Autofinancement</b>		<b>52'985'916.37</b>
				156'413'516.37

## 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2009

### 2.1 Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement intégral, opérations extraordinaires comprises, se présente comme il suit :

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'656'973'700.00	1'646'825'400.00	-10'148'300.00
Crédits supplémentaires	213'782'600.00	3'263'800.00	-210'518'800.00
Budget final	1'870'756'300.00	1'650'089'200.00	-220'667'100.00
Comptes 2009	1'931'312'819.06	1'852'766'948.54	-78'545'870.52
Ecarts	60'556'519.06	202'677'748.54	142'121'229.48
	3.24%	12.28%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2009 s'établit comme il suit :

	Comptes 2009	Budget 2009 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'931'312'819.06</b>	<b>1'870'756'300</b>	<b>60'556'519.06</b>	<b>3.24</b>
30 Charges de personnel	513'861'285.79	516'326'500	-2'465'214.21	-0.48
31 Biens, services et marchandises	800'692'670.50	734'342'200	66'350'470.50	9.04
32 Intérêts passifs	71'495'684.64	76'831'000	-5'335'315.36	-6.94
33 Amortissements	115'234'986.53	153'798'400	-38'563'413.47	-25.07
35 Dédommagements à des collectivités publiques	189'417'590.60	182'462'800	6'954'790.60	3.81
36 Subventions accordées	78'018'504.54	78'173'700	-155'195.46	-0.20
38 Attributions aux réserves	24'912'261.40	7'397'500	17'514'761.40	236.77
39 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.39
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'852'766'948.54</b>	<b>1'650'089'200</b>	<b>202'677'748.54</b>	<b>12.28</b>
40 Impôts	504'509'637.55	468'300'000	36'209'637.55	7.73
41 Patentes, concessions	2'231'896.40	1'998'500	233'396.40	11.68
42 Revenus des biens	286'852'671.22	83'227'700	203'624'971.22	244.66
43 Taxes, ventes et prestations facturées	731'786'351.28	794'585'300	-62'798'948.72	-7.90
44 Part à des recettes sans affectation	4'801'659.10	3'500'000	1'301'659.10	37.19
45 Dédommagements de collectivités publiques	182'708'090.38	173'201'400	9'506'690.38	5.49
46 Subventions acquises	1'519'497.35	1'424'000	95'497.35	6.71
48 Prélèvements sur les réserves	677'310.20	2'428'100	-1'750'789.80	-72.11
49 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.39
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent de charges (-)</b>	<b>-78'545'870.52</b>	<b>-220'667'100</b>	<b>142'121'229.48</b>	

Le tableau ci-dessus tient compte des opérations extraordinaires dont le détail est le suivant :

<b><u>OPERATIONS EXTRAORDINAIRES</u></b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009 + crédits sup- plémentaires</b>	<b>Ecart (+/-)</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>
<b>3 CHARGES</b>	<b>288'240'291.39</b>	<b>185'335'300</b>	<b>102'904'991.39</b>
319 Recapitalisation de la CPCL	288'240'291.39	150'000'000	138'240'291.39
330 Amortissement des immeubles transférés à la CPCL	0.00	34'285'300	-34'285'300.00
331 Amortissement des parts Colosa	0.00	1'050'000	-1'050'000.00
<b>4 REVENUS</b>	<b>188'241'099.32</b>	<b>0</b>	<b>188'241'099.32</b>
424 Plus-values sur les immeubles transférés à la CPCL	108'016'284.51	0	108'016'284.51
425 Dividende extraordinaire versé par EOS Holding	80'224'814.81	0	80'224'814.81
<b>RESULTAT</b>			
<b>Excédent de charges (-)</b>	<b>-99'999'192.07</b>	<b>-185'335'300</b>	<b>85'336'107.93</b>

Précisons que les opérations relatives à la recapitalisation de la CPCL ont été comptabilisées «au brut» dans les comptes 2009, conformément à un vœu émis par certains Conseillers communaux et à l'engagement pris par la Municipalité dans ce sens lors des débats au Conseil communal, alors que le préavis se fondait sur un traitement «au net» desdites opérations, d'où des écarts importants entre le budget et les comptes.

Le détail des montants des opérations liées à la recapitalisation de la CPCL se présente comme il suit :

<u>RECAPITALISATION DE LA CAISSE DE PENSIONS</u>	<u>Comptes 2009</u>	<u>Comptes 2009</u>	<u>Crédit suppl.</u>
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
<b><u>Apport en liquidités</u></b>			
Apport prêté en retour à la Ville	144'250'000.00		
Reliquat bonifié à la CPCL (cash)	<u>3'543.88</u>	144'253'543.88	150'000'000.00
<b><u>Immeubles et terrains cédés par la Ville</u></b>			
Valeur comptable au Bilan	32'071'951.00		31'436'800.00
Réévaluation au prix du marché	<u>14'939'049.00</u>	47'011'000.00	
<b><u>Terrains cédés par la Ville (ex DDP en faveur de COLOSA)</u></b>			
Valeur comptable au Bilan	2'848'512.00		2'848'500.00
Réévaluation au prix du marché	<u>10'741'488.00</u>	13'590'000.00	
<b><u>Cession de COLOSA</u></b>			
Valeur comptable au Bilan (parts sociales)	1'050'000.00		1'050'000.00
Réévaluation au prix du marché	81'845'747.51		
Réévaluation du prêt à COLOSA	<u>490'000.00</u>	<u>83'385'747.51</u>	
<b><u>Total</u></b>		<b><u><u>288'240'291.39</u></u></b>	
<b><u>soit * :</u></b>			
Part de la Ville		271'897'170.77	
Part Ville pour des groupes assimilés		1'411'715.63	
Part de substitution		<u>14'931'404.99</u>	
		<b><u><u>288'240'291.39</u></u></b>	
* voir p. 34 du préavis 2008/59			

Globalement, le coût net de l'opération de recapitalisation de la Caisse de pensions se présente comme il suit :

Montant brut ci-dessus	Fr. 288'240'291.39
Déduction des plus-values réalisées sur les divers transferts à la CPCL	Fr. <u>108'016'284.51</u>
Coût net	Fr. <u><u>180'224'006.88</u></u>

Ce coût est inférieur aux prévisions (Fr. 185,3 millions) en raison, d'une part, de l'absence de mauvaises surprises s'agissant de la capacité des organismes affiliés à assumer leur part, et, d'autre part, de l'évaluation finale de la valeur de COLOSA, à environ Fr. 97 millions contre Fr. 94 millions prévus dans le préavis, ce qui a permis de renoncer à la marge destinée à couvrir les imprévus. Un dépassement est toutefois à signaler au niveau des immeubles transférés, où l'amortissement d'un objet avait été omis. Finalement, l'apport en trésorerie de la Ville a pu être réduit de Fr. 150 millions à Fr. 144,25 millions.

Si l'on faisait abstraction des éléments extraordinaires mentionnés plus haut, on obtiendrait un compte de fonctionnement correspondant à un exercice courant, tel que présenté ci-après :

<b>COMPTE "ORDINAIRE"</b>	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009 + crédits sup- plémentaires</b>	<b>Ecarts (+/-)</b>	
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'643'072'527.67</b>	<b>1'685'421'000</b>	<b>-42'348'472.33</b>	<b>-2.51</b>
30 Charges de personnel	513'861'285.79	516'326'500	-2'465'214.21	-0.48
31 Biens, services et marchandises	512'452'379.11	584'342'200	-71'889'820.89	-12.30
32 Intérêts passifs	71'495'684.64	76'831'000	-5'335'315.36	-6.94
33 Amortissements	115'234'986.53	118'463'100	-3'228'113.47	-2.72
35 Dédommagements à des collectivités publiques	189'417'590.60	182'462'800	6'954'790.60	3.81
36 Subventions accordées	78'018'504.54	78'173'700	-155'195.46	-0.20
38 Attributions aux réserves	24'912'261.40	7'397'500	17'514'761.40	236.77
39 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.39
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'664'525'849.22</b>	<b>1'650'089'200</b>	<b>14'436'649.22</b>	<b>0.87</b>
40 Impôts	504'509'637.55	468'300'000	36'209'637.55	7.73
41 Patentes, concessions	2'231'896.40	1'998'500	233'396.40	11.68
42 Revenus des biens	98'611'571.90	83'227'700	15'383'871.90	18.48
43 Contributions diverses	731'786'351.28	794'585'300	-62'798'948.72	-7.90
44 Part aux recettes sans affectation	4'801'659.10	3'500'000	1'301'659.10	37.19
45 Dédommagements de collectivités publiques	182'708'090.38	173'201'400	9'506'690.38	5.49
46 Subventions acquises	1'519'497.35	1'424'000	95'497.35	6.71
48 Prélèvements sur les réserves	677'310.20	2'428'100	-1'750'789.80	-72.11
49 Imputations internes	137'679'835.06	121'424'200	16'255'635.06	13.39
<b>RESULTAT "ORDINAIRE"</b>				
<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>21'453'321.55</b>	<b>-35'331'800</b>	<b>56'785'121.55</b>	

Les écarts par rapport au budget « ordinaire », crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

**CHARGES** **– 42,3 mios**

**30 Charges de personnel** **– 2,5 mios**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>513'861'285.79</b>	<b>516'326'500</b>	<b>-2'465'214.21</b>	<b>-0.5</b>
Administration générale et finances	44'529'182.29	46'109'800	-1'580'617.71	-3.4
Sécurité publique et sports	126'154'221.56	129'514'700	-3'360'478.44	-2.6
Culture, logement et patrimoine	27'900'590.91	28'488'100	-587'509.09	-2.1
Travaux	95'793'797.57	100'884'700	-5'090'902.43	-5.0
Enfance, jeunesse et éducation	77'308'051.33	78'831'500	-1'523'448.67	-1.9
Sécurité sociale et environnement	75'961'154.33	76'983'800	-1'022'645.67	-1.3
Services industriels	66'214'287.80	68'513'900	-2'299'612.20	-3.4
Correctifs de la masse salariale	0.00	-13'000'000	13'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de Fr. 13 millions, ont été pleinement réalisées, puisque l'on enregistre encore un boni supplémentaire de quelque Fr. 2,5 millions.

**31 Biens, services et marchandises** **– 71,9 mios**

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	13'086'101.30	16'125'900	-3'039'798.70	-18.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'529'572.03	22'453'300	3'076'272.03	13.7
Marchandises	17'963'861.56	18'188'700	-224'838.44	-1.2
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'309'991.06	37'860'600	-2'550'608.94	-6.7
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	35'492'128.65	28'342'200	7'149'928.65	25.2
Honoraires et prestations de services	85'917'823.61	89'491'600	-3'573'776.39	-4.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	41'752'426.79	50'496'900	-8'744'473.21	-17.3
Sous-total	255'051'905.00	262'959'200	-7'907'295.00	-3.0
Achats d'énergie par les SI	257'400'474.11	321'383'000	-63'982'525.89	-19.9
<b>Total</b>	<b>512'452'379.11</b>	<b>584'342'200</b>	<b>-71'889'820.89</b>	<b>-12.3</b>

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés quelque Fr. 64 millions en dessous des prévisions, différence provenant essentiellement des achats du Service du gaz et du chauffage à distance, qui ont bénéficié d'une forte baisse des prix du gaz, restant Fr. 66,7 millions en deçà du budget, baisse qui a été répercutée au niveau des ventes (voir chapitre 43). Les achats d'électricité ont, en revanche, très légèrement dépassé les attentes, de Fr. 2,6 millions.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, on peut constater les principaux écarts suivants :

(en mios de Fr.)

• Services industriels – Achats de matériel et de fournitures	– 1,6
• Consommation d'énergie au sein de l'Administration	+ 3,1
• Travaux d'entretien immobiliers	– 1,6
• Entretien d'installations (Travaux, SI)	– 1,0
• Intégration au SSL des loyers des logements de transition (compensés en revenus)	+ 4,0
• Economies sur les prestations de service (AGF, Travaux, DEJE, SI)	– 3,6
• SEL – Economie sur le timbre THT suite à une décision du régulateur	– 8,1

Il y a lieu encore de relever qu'afin de permettre de définir un coût complet à eauservice, il a été procédé en 2009 déjà à une facturation (non budgétisée en 2009, mais prévue en 2010) de la mise à disposition par la Ville des terrains et des sources, pour un montant de Fr. 4,1 millions, charge compensée en revenus au chapitre 43.

### 32 Intérêts passifs

– 5,3 mios

L'insuffisance d'autofinancement 2008, qui a été nettement inférieure aux prévisions, combinée avec l'encaissement début juin 2009 du dividende extraordinaire d'EOS Holding (Fr. 80,2 millions), ainsi qu'avec des recettes fiscales importantes tout au long de l'année, ont contribué à limiter de manière très importante le recours aux emprunts à court terme. Les taux desdits emprunts ayant atteint un plancher historique, il en est résulté une économie spectaculaire. L'endettement brut a par ailleurs diminué de Fr. 2,1 millions grâce à la variation d'autres postes du bilan.

### 33 Amortissements

– 3,2 mios

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>115'234'986.53</b>	<b>118'463'100</b>	<b>-3'228'113.47</b>	<b>-2.7</b>
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	1'773'322.24	5'000'000	-3'226'677.76	-64.5
Autres pertes, défalcatons et moins-values	6'164'828.60	2'243'000	3'921'828.60	174.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	72'110'928.27	72'505'300	-394'371.73	-0.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	35'185'907.42	38'714'800	-3'528'892.58	-9.1

La modicité du montant des remises et défalcatons d'impôts (– Fr. 3,2 millions par rapport au budget) s'explique par le fait que le Canton a subi un changement de système comptable qui a empêché l'Administration cantonale des impôts (ACI) de procéder aux défalcatons de janvier à septembre 2009. Un rattrapage est donc à prévoir en 2010, ce qui a notamment motivé une attribution à la Réserve pour impôts et fonds de péréquation. Selon une estimation de l'ACI, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au Bilan a été évalué en légère hausse, à quelque Fr. 25,8 millions à fin 2009, contre Fr. 24,7 millions à fin 2008. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, qui s'élève à Fr. 39 millions.

S'agissant des «Autres pertes», il y a lieu de constater tout d'abord au Corps de police un dépassement de Fr. 2,3 millions dû principalement aux défalcatons d'amendes d'ordre, du fait que le nouveau programme de gestion desdites amendes considère les annulations comme des pertes et supprime la comptabilisation «au net».

D'autre part, le Service du logement et des gérances a enregistré sous cette rubrique un amortissement spécial de Fr. 555'700.– relatif à une parcelle destinée à l'extension du DDP accordé à la Maison du Sport International (voir préavis N° 2009/13). Il convient finalement de relever, d'une manière générale, la baisse continue de la qualité des débiteurs.

S'agissant du patrimoine administratif des SI, les amortissements sont restés en deçà des prévisions suite à la prolongation, au Service de l'électricité, de la durée d'amortissement du réseau découlant d'une demande de l'EiCom (– Fr. 5,4 millions). Cette baisse a été partiellement compensée par des dépassements enregistrés au Service du gaz et du chauffage à distance (+ Fr. 1,1 million – le développement du chauffage à distance ayant été sous-estimé au budget) et dans la division «Multi-media» (+ Fr. 1,1 million également – des amortissements supplémentaires liés à l'adaptation de l'équipement Internet ainsi qu'à l'aménagement technique de la salle du Conseil communal ayant été opérés).

### 35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 7,0 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2009	fr.	%
	fr.	fr.		
	<b>189'417'590.60</b>	<b>182'462'800</b>	<b>6'954'790.60</b>	<b>3.8</b>
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	70'563'762.00	65'900'000	4'663'762.00	7.1
Participation à des entreprises de transports	46'666'471.20	47'000'000	-333'528.80	-0.7
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	2'009'408.40	2'500'000	-490'591.60	-19.6
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	488'072.00	469'000	19'072.00	4.1
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	625'534.00	988'500	-362'966.00	-36.7
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	9'868'949.00	9'869'000	-51.00	0.0
Facture sociale	58'559'460.00	55'131'000	3'428'460.00	6.2
Autres dédommagements	495'934.00	465'300	30'634.00	6.6

S'agissant de l'ensemble constitué de la **facture sociale** (+ Fr. 3,4 millions) et de la **contribution au fonds de péréquation intercommunal thématique** (+ Fr. 4,7 millions), il convient de préciser que, compte tenu des correctifs 2008 intervenus dans les comptes 2009, on aboutit globalement à un solde en faveur de la Ville de quelque Fr. 1,0 million, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant dépassé les prévisions de Fr. 9,1 millions.

Par ailleurs, on peut relever que la **participation aux entreprises de transports publics urbains** a bénéficié d'une ristourne de Fr. 1,9 million en correction de l'exercice 2008, alors que notre participation provisoire pour 2009 a dépassé de Fr. 2,4 millions le montant budgétisé pour le trafic urbain, le montant facturé pour le trafic régional étant resté par contre Fr. 0,8 million inférieur aux prévisions.

36 *Subventions accordées*

- 0,2 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2009	fr.	%
	fr.	fr.		
	<b>78'018'504.54</b>	<b>78'173'700</b>	<b>-155'195.46</b>	<b>-0.2</b>
Administration générale et finances	4'171'085.05	4'169'000	2'085.05	0.1
Sécurité publique et sports	5'185'629.80	4'907'800	277'829.80	5.7
Culture, logement et patrimoine	35'046'272.95	35'151'200	-104'927.05	-0.3
Enfance, jeunesse et éducation	18'610'284.70	18'771'300	-161'015.30	-0.9
Sécurité sociale et environnement	14'195'770.45	14'474'400	-278'629.55	-1.9
Services industriels	809'461.59	700'000	109'461.59	15.6

Il est à noter qu'à «Sécurité publique et Sports», les subventions versées aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors ont dépassé les prévisions de Fr. 0,37 million. Il en va de même aux SI pour la gratuité de l'abonnement au téléseuveau pour les clients de condition modeste (+ Fr. 0,1 million).

38 *Attributions aux réserves*

+ 17,5 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2009	fr.	%
	fr.	fr.		
	<b>24'912'261.40</b>	<b>7'397'500</b>	<b>17'514'761.40</b>	<b>236.8</b>
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	10'000'000.00	0	10'000'000.00	-
Fonds de régularisation des loyers	1'197.00	0	1'197.00	-
Fonds de gestion du stationnement	500'000.00	500'000	0.00	0.0
Fonds d'eauservice	2'586'874.35	1'480'000	1'106'874.35	74.8
Fonds des SI	11'824'190.05	5'417'500	6'406'690.05	118.3

S'agissant de la réserve pour impôts et fonds de péréquation, la recette exceptionnelle enregistrée au niveau des personnes physiques, liée à la comptabilisation par l'Etat des BVR+ des contribuables non encore taxés (changement de méthode), de même que le retard constaté dans les opérations de défalcatons d'impôts ont amené la Municipalité à opérer une attribution de Fr. 10 millions.

A eauservice, une attribution supplémentaire de Fr. 1 million a été effectuée au fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice.

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a opéré une attribution supplémentaire de Fr. 2 millions au fonds de péréquation du chauffage à distance, compte tenu du bon résultat obtenu en 2009, tandis que le Service de l'électricité a effectué une attribution réglementaire (nouvelle) de Fr. 2,6 millions au fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité, ainsi qu'une attribution non budgétisée de Fr. 1 million au fonds de péréquation du Service de l'électricité, afin de couvrir des achats supplémentaires d'énergie pendant les travaux de rénovation de la galerie de l'usine de Lavey.

39  
49 *Imputations internes*

+ 16,3 mios

L'augmentation constatée dans ce chapitre provient des Services industriels (+ Fr. 20,1 millions), où des éléments supplémentaires font désormais l'objet d'une facturation à l'intérieur de ladite direction. En revanche, les intérêts facturés par le Service financier aux services de la Bourse communale, fondés sur le patrimoine administratif restant à amortir, sont restés Fr. 2,9 millions en dessous des prévisions.

**REVENUS****+ 14,4 mios****40 Impôts****+ 36,2 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Comptes 2008</b>
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
<b>Total</b>	<b>504'509'637.55</b>	<b>468'300'000</b>	<b>481'041'914.52</b>
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>323'096'297.80</u>	<u>300'000'000</u>	<u>305'610'433.87</u>
– sur le revenu	286'914'448.87	263'000'000	269'649'674.52
– sur la fortune	30'874'203.03	30'000'000	30'111'040.55
– perçu des étrangers	4'947'573.20	6'500'000	5'124'830.30
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	360'072.70	500'000	724'888.50
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>117'585'116.90</u>	<u>100'000'000</u>	<u>109'164'338.30</u>
Produit des autres impôts :	<u>63'828'222.85</u>	<u>68'300'000</u>	<u>66'267'142.35</u>
– foncier	28'028'921.75	27'400'000	27'524'624.10
– complémentaire sur les immeubles	3'695'497.00	3'100'000	3'478'914.00
– Droits de mutation sur les transf. imm.	8'176'830.85	10'000'000	7'909'453.15
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	17'635'778.95	22'000'000	21'397'770.25
– sur les divertissements	6'066'714.30	5'600'000	5'742'321.85
– sur les chiens	224'480.00	200'000	214'059.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2009 a atteint un nouveau montant record de Fr. 323,1 millions, soit une amélioration de Fr. 23,1 millions en comparaison du budget, et de Fr. 17,5 millions par rapport aux comptes de l'année précédente. Une partie de cette amélioration résulte notamment d'un facteur technique exceptionnel lié à la comptabilisation des BVR+ des contribuables non encore taxés (changement de méthode).

Au 31 décembre 2009, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 98,99% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2006, 97,35% pour 2007 et 75,89% pour 2008.

Les impôts comptabilisés en 2009 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes et des BVR+ des contribuables non encore taxés (changement de méthode). En voici le détail avec le rappel des données de 2008 :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
2004 et antérieurs	2,8	1,7
2005	1,9	3,6
2006	5,4	15,6
2007	24,6	10,6
2008	26,7	274,1
2009	<u>261,7</u>	<u>0,0</u>
	<u>323,1</u>	<u>305,6</u>

Personnes morales

Le produit des impôts sur les personnes morales a une nouvelle fois dépassé toutes les prévisions, en bénéficiant encore de la conjoncture économique particulièrement favorable des années précédentes. Relevons que, suite à l'acceptation par le peuple le 8 février 2009 de la dernière réforme fiscale, laquelle est déjà entrée en vigueur la même année, les entreprises peuvent désormais imputer (déduire) l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital. Ainsi, si l'impôt sur le bénéfice atteint ou dépasse l'impôt sur le capital, ce dernier ne sera pas perçu. Dès lors, la distinction entre ces deux impôts n'est plus pertinente, seule l'analyse des chiffres globaux restant valable.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2008 et en 2009.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
2005	0,0	2,8
2006	0,9	3,1
2007	4,1	24,6
2008	21,1	77,1
2009	90,4	1,5
2010	<u>1,1</u>	<u>0,0</u>
	<u>117,6</u>	<u>109,1</u>

Autres impôts

On peut encore relever que les **droits de successions**, revenus par définition aléatoires, sont restés quelque Fr. 4,4 millions en dessous du budget, les cas importants réglés en 2009 ayant été peu nombreux.

**41 Patentes, concessions****+ 0,2 mio**

Contrairement aux attentes fondées sur une conjoncture économique en ralentissement, le Service d'urbanisme a pu enregistrer des recettes liées à l'octroi des permis de construire dépassant les prévisions de Fr. 0,24 million.

**42 Revenus des biens****+ 15,4 mios**

	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>	<b>Ecarts (+/-)</b>	
	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>fr.</b>	<b>%</b>
	<b>fr.</b>	<b>fr.</b>		
	<b>98'611'571.90</b>	<b>83'227'700</b>	<b>15'383'871.90</b>	<b>18.5</b>
Intérêts, prêts et participations	21'685'183.52	8'161'600	13'523'583.52	165.7
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'625'315.06	32'132'000	-1'506'684.94	-4.7
Revenu des biens du patrimoine administratif	37'073'859.77	37'567'500	-493'640.23	-1.3
Autres revenus	9'227'213.55	5'366'600	3'860'613.55	71.9

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts ont dépassé la prévision de près de Fr. 1,4 million en raison principalement d'une amende pour soustraction payée par une société et du retard dans les paiements effectués par les contribuables. Quant au produit des participations permanentes, le dividende extraordinaire de EOS Holding étant mis à part, il dépasse encore sensiblement le budget, de Fr. 12,1 millions, dont Fr. 11,8 millions sont imputables au dividende « ordinaire » de EOS Holding (Fr. 17 millions contre Fr. 5,2 millions au budget).

Au niveau des revenus des biens du patrimoine financier, des loyers pour Fr. 0,5 million avaient été prévus dans la nouvelle unité budgétaire relative au Plan de mobilité pour les places de parc utilisées par le personnel communal. Finalement, ces recettes ont été enregistrées au chapitre 43 pour un montant de Fr. 0,3 million, l'entrée en vigueur dudit Plan ayant été retardée. Par ailleurs, le produit des vignes est resté quelque Fr. 0,8 million en dessous du budget.

Dans le poste «Autres revenus», signalons des recettes supplémentaires au Service financier pour Fr. 1,8 million, découlant de la récupération de créances, essentiellement fiscales, précédemment défalquées et au Service des parcs et promenades pour un montant de l'ordre de Fr. 0,7 million correspondant à la participation de la société d'exploitation du parking de Mon-Repos pour les travaux de réaménagement du jardin public sur la toiture.

#### 43 Taxes, ventes et prestations facturées

– 62,8 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2009	2009	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	96'451'589.23	87'413'000	9'038'589.23	10.3
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	63'930'719.52	65'129'600	-1'198'880.48	-1.8
Frais facturés à des tiers, remboursements	12'440'862.88	9'844'800	2'596'062.88	26.4
Amendes	19'384'841.00	20'200'000	-815'159.00	-4.0
Autres contributions	18'950'229.34	19'316'400	-366'170.66	-1.9
Sous-total	211'158'241.97	201'903'800	9'254'441.97	4.6
Redevances, prestations et ventes des SI	520'628'109.31	592'681'500	-72'053'390.69	-12.2
	<b>731'786'351.28</b>	<b>794'585'300</b>	<b>-62'798'948.72</b>	<b>-7.9</b>

Aux Services industriels, les redevances, prestations et ventes sont restées environ Fr. 72 millions en dessous du budget, les écarts dans le détail étant les suivants :

(en mios de Fr.)

- Gaz et énergie-chaleur (forte baisse des tarifs – voir sous achats) – 59,8
- Electricité (baisse de la part THT facturée) – 10,0
- Prestations multimédia (surestimation des clients du télé-réseau et des ventes Cityphone) – 2,4

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en mios de Fr.)

- Emoluments administratifs liés aux procédures de contentieux + 1,5
- Prestations du Service d'assainissement – 1,8
- Prestations de eauservice + 0,6
- Assurances sociales – Participations de la CCVC aux frais + 0,7
- Intégration au SSL des loyers des logements de transition (compensés en charges) + 4,4
- Ventes d'eau – 1,0
- Dédommagements de tiers (notamment indemnités d'assurances) + 2,6
- Amendes (surévaluation) – 0,8
- Facturation à eauservice de la mise à disposition des terrains et sources (v. chap. 31) + 4,1

#### 44 Part à des recettes sans affectation

+ 1,3 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 9,5 mios

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	<b>182'708'090.38</b>	<b>173'201'400</b>	<b>9'506'690.38</b>	<b>5.5</b>
Fonds de péréquation intercommunal	83'760'659.00	80'000'000	3'760'659.00	4.7
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	21'939'653.00	16'600'000	5'339'653.00	32.2
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	7'894'575.10	7'831'100	63'475.10	0.8
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'326'919.94	2'200'000	126'919.94	5.8
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	5'555'466.00	5'921'600	-366'134.00	-6.2
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	16'795'946.50	17'067'300	-271'353.50	-1.6
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'558'718.80	4'946'100	-387'381.20	-7.8
Participations diverses aux charges du Service social	21'840'735.15	20'854'200	986'535.15	4.7
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	9'802'528.75	9'526'000	276'528.75	2.9
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'157'521.30	6'173'500	-15'978.70	-0.3
Autres dédommagements	2'075'366.84	2'081'600	-6'233.16	-0.3

Rappelons ici que, compte tenu des résultats définitifs de 2008 enregistrés dans l'exercice 2009 s'agissant de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, le retour du fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (+ Fr. 9,1 millions en tout) ont plus que contrebalancé les dépassements apparaissant au chapitre 35 (+ Fr. 8,1 millions).

S'agissant des contributions de la FAJE, ces dernières n'ont pas atteint le montant escompté (- Fr. 0,4 million), certaines prestations particulières n'ayant pas été reconnues par ladite Fondation. Des démarches ont été entreprises en vue de modifier les critères d'attribution des subventions.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la Step ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des Communes, de Fr. 0,4 million.

Enfin, le Service social a obtenu des participations supplémentaires de la part de l'Etat, compte tenu de la croissance du nombre des dossiers d'aide financière RI.

**46 Subventions acquises****+ 0,1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
	<b>1'519'497.35</b>	<b>1'424'000</b>	<b>95'497.35</b>	<b>6.7</b>
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	270'832.60	250'000	20'832.60	8.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	207'378.00	170'000	37'378.00	22.0
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	761'648.00	777'000	-15'352.00	-2.0
Autres subventions	279'638.75	227'000	52'638.75	23.2

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

**48 Prélèvements sur les réserves****- 1,8 mio**

	<b>Comptes 2009</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Ecart (+/-)</b>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
	<b>677'310.20</b>	<b>2'428'100</b>	<b>-1'750'789.80</b>	<b>-72.1</b>
Fonds de renouvellement "compostière"	23'400.00	23'300	100.00	0.4
Fonds de régularisation des loyers	2'124.50	0	2'124.50	-
Fonds de péréquation de la STEP	452'967.23	574'800	-121'832.77	-21.2
Fonds des SI	198'818.47	1'830'000	-1'631'181.53	-89.1

La légère amélioration du résultat d'exploitation des unités budgétaires du Service d'assainissement 4602 et 4603, liées à l'épuration des eaux, ont entraîné un recours moindre au Fonds de péréquation.

Par ailleurs, le Service de l'électricité a renoncé au prélèvement qui avait été prévu dans le Fonds de réserve et de renouvellement « distribution d'électricité » (- Fr. 1,5 million).

**2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif**

Ce compte se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	136'013'909.33	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'647'021.20	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	318'278.00	
Prêts et participations permanentes	6'042'869.30	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	7'993'414.91	
Subventions et recettes pour investissements		20'675'787.16
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		172'359.15
<b>Investissements nets</b>		<b>138'167'346.43</b>
Sous-total	<u>159'015'492.74</u>	<u>159'015'492.74</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Investissements nets	138'167'346.43	
Amortissement du patrimoine administratif		107'296'835.69
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	78'545'870.52	
Augmentation des provisions		24'234'951.20
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>		<b>85'181'430.06</b>
	<u><b>216'713'216.95</b></u>	<u><b>216'713'216.95</b></u>

Les dépenses nettes d'investissements 2009 se sont établies à Fr. 138,2 millions, soit quelque Fr. 6,4 millions au-dessus du chiffre prévu au budget (Fr. 131,8 millions).

Compte tenu des opérations extraordinaires intervenues dans l'exercice sous revue, l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'est trouvé réduit à environ Fr. 53 millions, en très forte amélioration toutefois par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, lequel prévoyait un autofinancement négatif de Fr. 103,4 millions. Cet autofinancement définit par conséquent un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements modeste, de 38,3%. L'insuffisance d'autofinancement, de quelque Fr. 85,2 millions, a été principalement financée par la diminution au bilan des placements (transfert d'immeubles du patrimoine financier à la CPCL) et par les liquidités importantes résultant de la diminution des postes « Débiteurs » et « Impôts à encaisser ». De ce fait, et paradoxalement, le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire, le niveau des dettes ayant même diminué de Fr. 2,1 millions.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2009 :

	<b>Dépenses 2009</b>	<b>Tranche annuelle budgétisée</b>
	<i>(en millions de francs)</i>	
<b><u>Administration générale et Finances</u></b>		
Modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention	3,0	0,0
Evolution et extension des infrastructures informatique et du réseau RÉCOLTE	5,4	3,5
<b><u>Culture, Logement et Patrimoine</u></b>		
Entretien des bâtiments des patrimoines financier et administratif	2,2	3,5
<b><u>Travaux</u></b>		
Rénovation et extension de la voirie	5,6	4,2
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	2,2	3,0
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	7,5	6,0
Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan	2,6	2,0
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	4,6	3,5
<b><u>Enfance, Jeunesse et Education</u></b>		
Réfection et agrandissement du collège de Villamont	7,7	12,6
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	3,2	4,8
<b><u>Services industriels</u></b>		
Remplacements et extensions ordinaires	22,3	18,9
Evolution et extension des infrastructures informatique et du réseau RÉCOLTE	2,1	0,0
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 kV et 125 kV	2,6	2,0
Renouvellement du réseau de distribution électrique	21,5	15,0
Rachat d'actifs dans le cadre de la restructuration du réseau 125 kV romand	9,2	0,0
Energies renouvelables – Création de la société SI-REN	6,0	0,0

### 2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

#### **ACTIF**

##### **112 Impôts à encaisser**

**Fr. 167'982'345.47**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2009 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2009, mais non encore encaissés au 31 décembre 2009.

##### **115 Débiteurs**

**Fr. 132'371'532.42**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2009. La sensible diminution de ce poste à fin 2009 résulte principalement des montants importants facturés par les Services industriels au cours du dernier trimestre 2008 et qui n'ont été encaissés qu'au début 2009, d'où un rattrapage qui a procuré de bonnes liquidités au cours de l'exercice sous revue.

##### **123 Immeubles**

**Fr. 282'375'974.23**

La forte diminution de ce poste par rapport à 2008 (de Fr. 42,6 millions) résulte principalement du transfert des immeubles effectué dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pensions (Fr. 34,9 millions). On peut relever par ailleurs

l'aliénation de divers immeubles pour Fr. 8,2 millions (dont Fr. 5,9 millions pour la vente à la FIG de l'immeuble de l'avenue de la Gare), montant très partiellement compensé par l'acquisition de diverses parcelles de peu d'importance et par des travaux à plus-values, pour quelque Fr. 0,5 million.

### 13 Actifs transitoires

**Fr. 64'192'336.45**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2009 encaissés au début 2010.

### Patrimoine administratif

**Fr. 1'804'447'263.65**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009		1'298'804
– Reclassification de la provision pour insuffisance d'amortissement sous le chapitre «Découvert»		<u>173'291</u>
Nouveau solde		1'472'095
Investissements bruts		159'015
Plus-values sur participations permanentes		<u>301'482</u>
		1'932'592
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	20'848	
– Amortissements	<u>107'297</u>	<u>128'145</u>
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>1'804'447</b>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

### 14 Investissements du patrimoine administratif

**Fr. 1'123'040'886.98**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

### 15 Prêts et participations permanentes

**Fr. 663'354'113.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Ce poste subit une hausse très élevée, de quelque Fr. 306 millions, laquelle résulte essentiellement de la réévaluation des actions de Romandie Energie Holding (+ Fr. 5,8 millions) et EOS Holding (+ Fr. 295,7 millions), opérations établies avec prudence à partir de la valeur substantielle des parts de ces sociétés en possession de la Ville. Par ailleurs, les Services industriels ont déjà versé, à fin 2009, Fr. 6 millions dans le cadre de la création de la société SI-REN.

### 16 Subventions d'investissements

**Fr. 4'007'625.91**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques. En 2009, l'augmentation de quelque Fr. 2,7 millions s'explique par le versement de Fr. 3 millions effectué en fin d'année pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

### 17 Autres dépenses à amortir

**Fr. 14'044'637.20**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre. La forte progression enregistrée en 2009 s'explique principalement par les dépenses relatives à la réalisation à la Step d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants.

**19 Découvert****Fr. 278'864'401.59**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	675'091
Reclassification de la provision pour insuffisance d'amortissement	- 173'291
Nouveau solde	501'800
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2009	78'546
Plus-values sur participations permanentes	- 301'482
<b>Etat au 31 décembre 2009</b>	<b>278'864</b>

Relevons qu'en 2009 la provision pour insuffisance d'amortissement, de Fr. 173,3 millions, portée jusqu'alors en diminution du patrimoine administratif, a été déplacée pour venir en diminution du découvert.

**PASSIF****21 Dettes à court terme****Fr. 65'000'000.00**

Ce poste est en diminution de Fr. 46,4 millions suite aux bonnes rentrées en fin d'année.

**22 Dettes à moyen et à long terme****Fr. 2'250'450'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2009, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
<b>Emprunts effectués</b>			
Banque	20'000'000	2.985	2009 - 2019
Banque	25'000'000	2.000	2009 - 2014
Assurance	10'000'000	3.000	2009 - 2019
Assurance	10'000'000	2.950	2009 - 2019
Emprunt privé	50'000'000	2.830	2009 - 2017
CPCL	144'250'000	4.000	2009 - 2039
<b>Total</b>	<b>259'250'000</b>		
<b>Remboursements</b>			
Banque	10'000'000	3.350	1999 - 2009
Assurance	20'000'000	4.040	1997 - 2009
Emprunt public	125'000'000	3.625	2002 - 2009
Assurance	10'000'000	3.250	1999 - 2009
Banque	50'000'000	2.105	2004 - 2009
<b>Total</b>	<b>215'000'000</b>		
Variation des emprunts consolidés	44'250'000		

**232 Fondations** **Fr. 2'197'979.06**

**233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique** **Fr. 27'348'723.46**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

**24 Provisions** **Fr. 86'410'553.48**

Ce poste augmente principalement en raison de l'alimentation nette de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels, d'un montant d'environ Fr. 1 million. Par ailleurs, le montant de Fr. 500'000.– prévu dans le cadre des opérations liées à la recapitalisation de la Caisse de pensions pour garantir le rendement immobilier de l'ancienne COLOSA a été mis en provision.

**25 Passifs transitoires** **Fr. 93'800'596.14**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2009 ou des recettes perçues d'avance. La forte augmentation intervenue en 2009 s'explique principalement par l'encaissement en fin d'année d'une redevance unique (Fr. 9,17 millions) liée à l'octroi d'un droit de superficie pour des logements à Beaulieu et par des recettes reçues d'avance aux SI.

**28 Fonds de renouvellement et réserve** **Fr. 104'402'816.56**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Ce sont les attributions nettes des Services industriels, de quelque Fr. 11,6 millions, et l'attribution de Fr. 10 millions à la réserve pour impôts et fonds de péréquation qui expliquent principalement la nette augmentation de ce poste (+ Fr. 24,2 millions).

### 3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2010/20 de la Municipalité, du 21 avril 2010 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les comptes de 2009 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2010/20, du 21 avril 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

Annexes : Bilan général  
Annexe au bilan

**BILAN GENERAL**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>1 ACTIF</b>	<b>2'757'256'594.91</b>	<b>2'720'388'077.79</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>673'944'929.67</b>	<b>746'492'793.81</b>
<b>10 Disponibilités</b>	<b>23'559'374.09</b>	<b>17'799'643.22</b>
100 Caisse	530'110.40	496'989.80
101 Chèques postaux	3'625'390.29	16'639'300.87
102 Banques	19'403'873.40	663'352.55
<b>11 Avoirs</b>	<b>300'353'877.89</b>	<b>349'096'559.84</b>
112 Impôts à encaisser	167'982'345.47	175'595'793.66
115 Débiteurs	132'371'532.42	173'500'766.18
<b>12 Placements</b>	<b>285'839'341.24</b>	<b>325'552'919.23</b>
120 Titres	3'463'366.51	576'229.00
123 Immeubles	282'375'974.73	324'976'690.23
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>64'192'336.45</b>	<b>54'043'671.52</b>
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1'804'447'263.65</b>	<b>1'472'094'969.91</b>
<b>14 Investissements</b>	<b>1'123'040'886.98</b>	<b>1'104'841'127.20</b>
140 Terrains	7'332'667.09	7'713'914.68
141 Ouvrages de génie civil	744'801'946.18	730'701'307.99
143 Bâtiments	272'950'249.61	269'361'345.01
145 Forêts	12'802'999.00	12'802'999.00
146 Véhicules, machines et matériel	36'247'482.55	33'256'572.37
147 Marchandises et approvisionnements	9'470'782.89	9'152'504.89
149 Autres biens	39'434'759.66	41'852'483.26
<b>15 Prêts et participations permanentes</b>	<b>663'354'113.56</b>	<b>357'380'962.26</b>
Prêts et participations permanentes	672'852'238.56	366'879'087.26
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
<b>16 Subventions d'investissements</b>	<b>4'007'625.91</b>	<b>1'355'976.01</b>
<b>17 Autres dépenses à amortir</b>	<b>14'044'637.20</b>	<b>8'516'904.44</b>
<b>19 DECOUVERT</b>	<b>278'864'401.59</b>	<b>501'800'314.07</b>
Déficits reportés	373'609'807.95	675'091'590.95
Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88

		<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2'757'256'594.91</b>	<b>2'720'388'077.79</b>
	<b>Engagements</b>	<b>2'652'853'778.35</b>	<b>2'640'220'212.43</b>
<b>20</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>127'645'926.21</b>	<b>137'489'794.19</b>
200	Créanciers	93'229'141.56	103'147'529.38
206	Comptes courants créanciers	5'085.60	69'052.12
209	Autres engagements courants	34'411'699.05	34'273'212.69
<b>21</b>	<b>Dettes à court terme</b>	<b>65'000'000.00</b>	<b>111'400'000.00</b>
210	Banques	65'000'000.00	111'400'000.00
<b>22</b>	<b>Dettes à moyen et à long termes</b>	<b>2'250'450'000.00</b>	<b>2'206'200'000.00</b>
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'465'450'000.00	1'296'200'000.00
223	Emprunts par obligations	785'000'000.00	910'000'000.00
<b>23</b>	<b>Engagements envers des entités particulières</b>	<b>29'546'702.52</b>	<b>26'468'737.53</b>
232	Fondations	2'197'979.06	1'991'867.87
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	27'348'723.46	24'476'869.66
<b>24</b>	<b>Provisions</b>	<b>86'410'553.48</b>	<b>85'001'434.79</b>
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	39'000'000.00	39'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	2'827'141.23	2'896'936.51
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	8'924'902.25	7'945'988.28
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249	Provision pour garantie de rendement parc COLOSA/CPCL	500'000.00	0.00
<b>25</b>	<b>Passifs transitoires</b>	<b>93'800'596.14</b>	<b>73'660'245.92</b>
<b>28</b>	<b>PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>104'402'816.56</b>	<b>80'167'865.36</b>

## ANNEXE AU BILAN

	31.12.2009	31.12.2008
<b>112 IMPOTS A ENCAISSER</b>	<b>167'982'345.47</b>	<b>175'595'793.66</b>
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 25,8 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 39 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2009	31.12.2008
<b>120 TITRES</b>			<b>3'463'366.51</b>	<b>576'229.00</b>
<i>Actions</i>			<b>3'463'366.51</b>	<b>576'229.00</b>
Banque Cantonale Vaudoise	20.00	861	32'287.50	40'897.50
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
Minizepp SA	10.00	2950	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	au PA

	31.12.2009	31.12.2008
<b>123 IMMEUBLES</b>	<b>282'375'974.73</b>	<b>324'976'690.23</b>
Bâtiments locatifs *	207'929'089.75	239'790'863.70
Travaux en cours	1'556'000.00	1'098'000.00
Domaines agricoles	3'489'800.00	3'539'800.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	27'795'509.98	36'494'439.53
Droits de superficie	36'056'575.00	38'504'587.00

\* Valeur ECA à l'indice 117 à fin 2009 : fr. 587'213'839.--

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>			<b>672'852'238.56</b>	<b>366'879'087.26</b>
<b>Bourse communale</b>				
<i>Parts sociales</i>			<b>22'307.00</b>	<b>1'072'307.00</b>
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	50	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2009	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Coopérative Cité Derrière (Fusion avec la Société coopéra- tive d'habitation La Concorde)	500.00	30	0.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de caution- nement hypothécaire (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promo- tion du cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	250.00	60	0.00	0.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	au PF	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lau- sannoise	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Actions</i>			<b>633'890'461.00</b>	<b>331'891'784.70</b>
AvantiBois Foncière SA	100.00	300	0.00	0.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	501'000.00	501'000.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA ordinaires B	100.00	1'310	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2009	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Ecran P&P SA	1'000.00	23	69'000.00	0.00
Energie Ouest Suisse (EOS) SA	100.00	649'821	600'000'000.00	304'300'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvi- sionnement et le Tansport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	5'082	5'082'000.00	5'082'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	0.00	36'000.00
GLOBAZ SA	100.00	169	0.00	0.00
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	0	0.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	79'000.00	0.00
Métro Lausanne-Ouchy SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	80'000.00	100'000.00
Port-franc et Entrepôts de Lausanne- Chavornay SA (PESA)	0.00	0	0.00	1.00
Romande Energie Holding SA	25.00	16'474	25'000'000.00	19'073'322.70
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
SILL Société Immobilière Lausan- noise pour le Logement SA	1'000.00	100	100'000.00	0.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro SA en liquidation	50.00	12	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Actions (suite)</i>				
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud-ouest lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Vaud-Fribourg TV SA	100.00	6'128	642'348.00	442'348.00
			<b>31'654.00</b>	<b>31'654.00</b>
<i>Prêts hypothécaires</i>				
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III <sup>ème</sup> rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2009	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Bourse communale (suite)</b>				
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>			<b>15'000'000.00</b>	<b>16'500'000.00</b>
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		15'000'000.00	16'500'000.00
<i>Prêts</i>			<b>17'280'074.56</b>	<b>16'560'098.56</b>
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'120'000.00	1'160'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			695'000.00	845'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			20'000.00	25'000.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Boveresses			1'926'430.30	1'926'430.30
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'391'200.00	1'391'200.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Floreny			594'410.45	594'410.45
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'222'553.86	5'222'553.86
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'409'779.90	1'409'779.90
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			652'350.00	652'350.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – St-Roch			276'371.05	276'371.05
Fondation pour les musiques actuelles			322'000.00	0.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			921'585.00	941'002.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
Vaud-Fribourg TV SA			462'393.00	0.00
World Gymnaestrada Lausanne 2011			150'000.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2009	31.12.2008
<b>15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)</b>				
<b>Services industriels</b>				
<i>Participations permanentes</i>			<b>6'352'500.00</b>	<b>548'000.00</b>
Association Suisse de l'industrie Gazière (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	195'500.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
SI-REN SA	300'000.00	20	6'000'000.00	0.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
<i>Prêts</i>			<b>275'242.00</b>	<b>275'243.00</b>
Spontis SA			275'242.00	275'242.00
TVRL			0.00	1.00
			31.12.2009	31.12.2008
<b>21 DETTES A COURT TERME</b>			<b>65'000'000.00</b>	<b>111'400'000.00</b>
Banques			30'000'000.00	66'400'000.00
Autres			35'000'000.00	45'000'000.00

La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

			31.12.2009	31.12.2008
<b>22</b>	<b>DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES</b>		<b>2'250'450'000.00</b>	<b>2'206'200'000.00</b>
<b>221</b>	<b>Emprunts à moyen et à long termes</b>		<b>1'465'450'000.00</b>	<b>1'296'200'000.00</b>
	<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>		<i>0.00</i>	<i>10'000'000.00</i>
	3.2500 % 1999-2009		0.00	10'000'000.00
	<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>		<i>1'200'000.00</i>	<i>1'200'000.00</i>
	2.4500 % 2006-2011		1'200'000.00	1'200'000.00
	<i>Emprunts auprès de caisses de pensions</i>		<i>194'250'000.00</i>	<i>0.00</i>
	2.8300 % 2009-2017		50'000'000.00	0.00
	4.0000 % 2009-2039		144'250'000.00	0.00
	<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>		<i>45'000'000.00</i>	<i>45'000'000.00</i>
	4.0000 % 1997-2009		0.00	20'000'000.00
	4.2500 % 2000-2010		10'000'000.00	10'000'000.00
	3.4800 % 2002-2011		15'000'000.00	15'000'000.00
	3.0000 % 2009-2019		10'000'000.00	0.00
	2.9500 % 2009-2019		10'000'000.00	0.00
	<i>Emprunts auprès de banques</i>		<i>1'225'000'000.00</i>	<i>1'240'000'000.00</i>
	3.3500 % 1999-2009		0.00	10'000'000.00
	4.5075 % 2000-2010 1) et 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.7200 % 2003-2013 2)		80'000'000.00	80'000'000.00
	2.1000 % 2004-2009		0.00	50'000'000.00
	3.0500 % 2005-2015 1) et 2)		150'000'000.00	150'000'000.00
	2.4880 % 2006-2016		150'000'000.00	150'000'000.00
	3.2950 % 2006-2020		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1460 % 2007-2019 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.8900 % 2007-2017 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9200 % 2008-2018 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3925 % 2008-2018 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.3500 % 2008-2018 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.1850 % 2008-2023 2)		100'000'000.00	100'000'000.00
	2.9850 % 2009-2019 2)		20'000'000.00	0.00
	2.0000 % 2009-2014 2)		25'000'000.00	0.00
	1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux			
	2) Placement privé			
<b>223</b>	<b>Emprunts par obligations</b>		<b>785'000'000.00</b>	<b>910'000'000.00</b>
	4.0000 % 2001-2010 Emprunt public		100'000'000.00	100'000'000.00
	3.6250 % 2002-2013 Emprunt public		125'000'000.00	125'000'000.00
	3.6250 % 2002-2009 Emprunt public		0.00	125'000'000.00
	3.3750 % 2002-2011 Emprunt public		110'000'000.00	110'000'000.00
	2.5000 % 2003-2012 Emprunt public		150'000'000.00	150'000'000.00
	3.0000 % 2003-2012 Emprunt public		150'000'000.00	150'000'000.00
	2.7500 % 2004-2014 Emprunt public		150'000'000.00	150'000'000.00

	31.12.2009	31.12.2008
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES</b>	<b>29'546'702.52</b>	<b>26'468'737.53</b>
<b>232 Fondations</b>	<b>2'197'979.06</b>	<b>1'991'867.87</b>
Fondation Edouard et Hortense Pache	48'161.13	79'991.10
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'492'940.24	1'254'788.58
Fondation lausannoise d'aide par le travail	656'877.69	657'088.19
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique</b>	<b>27'348'723.46</b>	<b>24'476'869.66</b>
<b>Administration générale et finances</b>		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'056'957.44	1'263'244.64
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	53'000.00	0.00
du développement durable	15'582'932.23	13'641'448.16
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00
<b>Sécurité publique et sports</b>		
<i>Fonds :</i>		
Formation professionnelle	88'376.55	88'174.65
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civil	1'845'011.35	1'769'519.20
Jules Blanc	3'147.15	3'748.35
en faveur des jeunes sportifs lausannois	0.00	6'071.00
Commun promotion piscines rég.	34.25	0.05
<b>Culture, logement et patrimoine</b>		
<i>Fonds :</i>		
des arts plastiques de la commune de Lausanne	607'611.60	632'408.85
de l'art brut	185'010.79	87'293.77
Mudac, musée de design	62'764.43	51'778.00
Binding - Equipement didactique et pédagogique	733.75	7'678.60
Musée Historique de Lausanne	12'509.25	29'109.05
<b>Travaux</b>		
<i>Fonds :</i>		
"Solidarité internationale eau"	82'827.50	0.00
<b>Enfance, jeunesse et éducation</b>		
<i>Fonds :</i>		
de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	174'486.96	174'088.31
aide à la formation post-obligatoire	153'576.40	156'223.80
J.-J. Faure	74'000.00	76'000.00
Giovanni Gialdini	50'549.90	52'095.60
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	58'850.00	48'550.00
des écoles primaires	0.00	7'462.10
des écoles secondaires	168'117.05	182'712.50

	31.12.2009	31.12.2008
<b>23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)</b>		
<b>233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)</b>		
<b>Sécurité sociale et environnement</b>		
<i>Fonds :</i>		
culturel pour les communautés étrangères	24'103.00	31'243.00
lausannois du 700 <sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération	735'653.80	913'880.27
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	196'397.20	168'816.30
d'action sociale DSS+E	1'561'050.73	1'524'612.30
pour projets spéciaux DSS+E	333'373.50	376'253.30
<b>Services industriels</b>		
<i>Fonds :</i>		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	4'198'388.63	3'145'197.86

	31.12.2009	Variation 2009	31.12.2008
<b>28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT</b>	<b>104'402'816.56</b>	<b>24'234'951.20</b>	<b>80'167'865.36</b>
Fonds du stationnement	500'000.00	500'000.00	0.00
Fonds de régularisation des loyers	18'864.00	-927.50	19'791.50
Fonds de péréquation de la STEP	6'825'012.74	-452'967.23	7'277'979.97
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	9'200'000.00	2'200'000.00	7'000'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	6'377'866.05	0.00	6'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	5'048'362.00	2'000'000.00	3'048'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	1'319'211.50	1'000'000.00	319'211.50
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	2'600'000.00	2'600'000.00	0.00
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	146'965.26	477'532.91	-330'567.65
Fonds de renouvellement équipement compostière	93'200.00	-23'400.00	116'600.00
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	13'538'129.76	386'874.35	13'151'255.41
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	9'632'152.25	771'820.40	8'860'331.85
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	3'863'030.67	193'660.70	3'669'369.97
Fonds de réserve et de renouvellement distribution d'électricité	2'844'492.20	269'392.20	2'575'100.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Lavey	16'498'524.00	4'028'236.00	12'470'288.00
Fonds de réserve et de renouvellement production d'électricité Autres production	2'159'391.76	1'283.00	2'158'108.76
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	3'737'614.37	283'446.37	3'454'168.00
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	10'000'000.00	10'000'000.00

31.12.2009

31.12.2008

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<b>Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL</b>	<b>705'235'976.25</b>	<b>674'312'501.82</b>
<b>Risques liés aux procédures juridiques</b>	<b>3'966'000.00</b>	<b>2'754'000.00</b>
<b>Situation des heures supplémentaires</b>	<b>7'350'000.00</b> (144'557 heures)	<b>7'780'000.00</b> (153'007 heures)
<b>Cautionnements et garanties</b>	<b>334'688'716.42</b>	<b>307'158'473.95</b>
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>204'686'233.30</i>	<i>199'804'600.35</i>
Domaine :		
– logement	141'512'562.30	163'576'783.95
– santé	489'518.80	553'425.25
– enseignement	10'743'483.70	11'125'344.15
– sport	2'972'963.50	2'802'963.50
– économie	48'967'705.00	21'746'083.50
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>130'002'483.12</i>	<i>107'353'873.60</i>
Domaine :		
– sport	7'800'000.00	7'353'873.60
– environnement	202'483.12	0.00
– transports	122'000'000.00	100'000'000.00

**Leasing en cours**

A fin 2009 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	SSE	195'167.00	01.07.06	31.05.10	-	1'726.00
Sept Aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	31.08.10	47'272.20	31'514.80
Sept Aspirateurs de rue	TX	165'550.00	12.12.07	30.09.10	47'281.80	35'461.35
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	59'031.00
Trois balayeuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	250'917.75
Cinq balayeuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	425'897.90
Cinq balayeuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	386'191.95
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	798'169.05
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'919.20	2'437'535.40
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	530'373.55
Une balayeuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	184'197.70

administration générale  
et finances

service de la révision



## **RAPPORT**

**de l'organe de révision au Conseil Communal de la**

## **COMMUNE DE LAUSANNE**

### **Exercice 2009**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le département de l'intérieur de l'Etat de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels et le bilan de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements du patrimoine administratif, bilan et annexe aux comptes de la commune) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Les travaux de révision ont été achevés le 28 mai 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en terme de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

***Selon notre appréciation, les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2009 sont conformes à la loi sur les communes, avec la réserve suivante :***

### **IMPOTS COMMUNAUX**

La taxation des contribuables est, dans le canton de Vaud, de la compétence exclusive de l'Etat. S'agissant de la facturation et de la perception des impôts, les communes ont la faculté de confier cette tâche à l'Etat moyennant le paiement d'une indemnité. Lausanne a choisi cette solution plus rationnelle pour l'Etat et la Commune et plus simple pour le contribuable.

L'administration cantonale des impôts a fourni, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, les boucllements des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que pour l'impôt à la source. L'ensemble des montants ressortant de ces décomptes justifie le soldé des postes ouverts au bilan de la Commune.

Cependant, il convient de relever que la Commune n'a pas les moyens matériels pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces décomptes. Par conséquent, elle ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation qui est portée par le Contrôle cantonal des finances dans son rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant la tenue de la comptabilité de l'Administration cantonale des impôts.

Dans son rapport sur les comptes de l'exercice 2009, le Contrôle cantonal des finances émet la réserve suivante :

*"Le déploiement non abouti de certaines fonctionnalités du système d'information liées aux acomptes, à l'impôt à la source et aux crédits disponibles ne peut qu'avoir une incidence sur les comptes de l'Administration cantonale des impôts, dont l'impact, en l'état, ne peut pas être évalué".*

Dès lors, nous considérons que toute réserve formulée dans le rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant l'Administration cantonale des impôts, s'applique par analogie à la Commune.

***En dépit de cette réserve, nous sommes amenés à recommander au Conseil communal, au sens de l'article 93g de la loi sur les communes, d'approuver les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2009 pour la raison suivante :***

*Le Contrôle cantonal des finances relève que l'Administration cantonale des impôts n'étant pas, en l'état, en mesure d'assurer la conformité de ses comptes, les comptes de l'Etat ne peuvent être rectifiés dans l'immédiat. Aussi, nous estimons que par analogie, toute répercussion dans les comptes de la Commune n'est également pas possible dans l'immédiat.*

---

Nous formulons par ailleurs les commentaires suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter de manière significative la légalité des comptes annuels, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la commune telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

#### **IMMEUBLES**

L'inventaire des biens immobiliers fait toujours état de parcelles non valorisées ou évaluées au coût historique, augmenté du montant d'éventuels travaux à plus-value, ce qui conduit à une valeur au bilan des immeubles du patrimoine financier globalement sous-évaluée.

Les mesures prises, notamment pour achever l'opération de valorisation des biens immobiliers de la Ville, sont encore en cours de réalisation.

#### **PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES**

La valeur des participations d'EOS Holding S.A. et Romande Energie Holding S.A. détenues par la Commune a été réévaluée au bouclage des comptes 2009 (+ 301.5 mios).

Quand bien même les éléments utilisés pour déterminer la valeur retenue sont en adéquation avec les méthodes usuellement admises, cette opération de revalorisation n'est pas conforme aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes en matière d'évaluation du patrimoine administratif.



## ENDETTEMENT

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2009, compte tenu de la reclassification de la provision pour insuffisance d'amortissement, un découvert de Fr. 278'864'401.59 et une dette brute de Fr. 2'315'450'000.--.

Considérant l'insuffisance d'autofinancement prévue pour 2010 (82 mios), ainsi que les investissements futurs dans différents grands projets municipaux – quand bien même, pour certains, leur financement devrait faire l'objet d'un partenariat privé / public – le niveau important de la dette brute est préoccupant et mérite une attention particulière, qui plus est en regard des risques financiers induits par toute évolution à la hausse des taux d'intérêts.

## INTEGRALITE DES RECETTES

### *Facturation de l'énergie*

Le système de contrôle interne, en relation avec la gestion de la facturation de l'énergie n'est, à l'évidence, toujours pas optimal. Au vu de la nature et de l'importance des lacunes relevées, l'intégralité de ces recettes dans les comptes 2009 ne peut être assurée.

## CPCL

L'impact, pour la Commune, des mesures de recapitalisation de la caisse (préavis 2008/59) s'est matérialisé par une charge nette de 180.2 mios enregistrée dans les comptes 2009.

Cette recapitalisation dans son ensemble a permis une amélioration du degré de couverture qui s'élève à 55.1 % au 31 décembre 2009. Ce dernier reste toutefois inférieur à la cible de 60 % devant être atteinte statutairement au 31 décembre 2010. Dès lors, en regard également de l'évolution de la législation fédérale en matière de financement des institutions de prévoyance, un nouveau train de mesures d'assainissement n'est pas à exclure.

## DÉCOMPTES DE L'ÉTAT DE VAUD

Nous tenons aussi à soulever la problématique liée aux différents décomptes émanant de l'Etat de Vaud, au titre de la péréquation communale, de la facture sociale et des transports, dont le résultat définitif n'est pas connu au jour de l'établissement de notre rapport et qui pourrait de façon significative impacter sur le résultat annuel des comptes communaux.

Par ailleurs, la responsabilité de la gestion des mécanismes péréquatifs étant de la compétence de l'Etat de Vaud, il nous paraît nécessaire d'entreprendre auprès du Conseil d'Etat les démarches utiles afin d'obtenir annuellement une attestation du Contrôle cantonal des finances, ou de tout autre organisme mandaté, confirmant l'exactitude des montants portés à la charge de la Commune.

Lausanne, le 31 mai 2010

**Pascal Favre**  
Expert-réviseur agréé

service de la révision

**Bernard Favre**  
Expert-réviseur agréé

Les comptes annuels et le bilan de la Commune vérifiés par le service de la révision sont présentés dans le préavis 2010/20 du 21 avril 2010 et dans la brochure "Comptes de l'exercice 2009 – Ville de Lausanne".

## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

### Rapport photocopié de M. Denis Pache, président de la Commission permanente des finances, rapporteur :

– La Commission des finances a traité le préavis 2010/20 ainsi que les comptes 2009 dans ses séances des 2, 10 et 14 juin 2010. Auparavant, chaque sous-commission a pu dans sa direction respective obtenir toutes les informations complémentaires à celles figurant dans les comptes 2009. Les rapports établis pour chaque direction ont été étudiés en commission plénière, les éléments principaux ainsi que les déterminations de la Commission figurent dans ce document.

### Généralités

Les comptes de la Commune de Lausanne pour l'exercice 2009 présentent un excédent de charges de Fr. 78'545 millions. Les charges s'élèvent à Fr. 1'931'312'819.06 et les revenus à Fr. 1'852'766'948.54.

Les comptes 2009, y compris les opérations extraordinaires, sont déficitaires de plus de Fr. 78,5 millions. Cependant, si l'on compare ce résultat en faisant abstraction de la recapitalisation de la CPCL et de l'encaissement du dividende extraordinaire de EOS Holding, les comptes présentent un bénéfice d'environ Fr. 21,5 millions. Ils représentent une amélioration de Fr. 56,8 millions par rapport au budget, et de Fr. 21,4 millions en comparaison de l'année précédente.

### Considérations générales

Nous pourrions nous réjouir d'une amélioration aussi significative du résultat ordinaire de nos comptes. Cependant, il convient d'apporter un léger bémol à cet enthousiasme ! Cette amélioration est due à une augmentation importante des recettes fiscales de Fr. 36,2 millions, à l'augmentation du revenu des participations EOS et d'une économie des charges d'intérêts. Embellie, il faut tout de même le souligner, péjorée par une constante augmentation des charges nettes dans différentes directions, notamment SPS + Fr. 3 millions, Travaux + Fr. 3 millions et DEJE + Fr. 4 millions, ces derniers chiffres en comparaison avec 2008.

### Comptes « ordinaires »

(Nous ne ferons pas d'autres observations sur les opérations extraordinaires, n'ayant pas de point de comparaison ou d'influence possible sur ces événements, si ce n'est de nous réjouir du bénéfice de « l'opération ALPIQ ».)

Les comparaisons sont en rapport au budget 2009, y compris crédits supplémentaires.

## Charges

Les charges sont en diminution de Fr. 42'348'472.– soit 2,51 % du budget 2009. Ce montant est à relativiser, car il est fortement influencé par la diminution du poste 31 « Biens, services et marchandises » (achat d'énergie aux SI), – Fr. 64 millions.

30 : *charges de personnel* (Fr. 513 millions ou 31,27 % des charges). Les économies prévues au budget (Fr. 13 millions) ont été dépassées de Fr. 2,5 millions.

31 : *biens, services et marchandises* (31,19 % des charges) en diminution de 12,3 %. Comme cité précédemment, la diminution du coût d'achat de l'énergie (Fr. 64 millions ou –19,9 %) compensée par une diminution des recettes de Fr. 72 millions nous incite à relativiser cette baisse. Si l'on en fait abstraction, les charges de ce poste sont en diminution de 3 %.

32 : *intérêts passifs* (4,35 % des charges) en diminution de 6,94 %. Le taux moyen des intérêts à moyen et à long terme particulièrement bas permet une diminution de cette charge. L'encaissement de Fr. 80 millions d'EOS en juin a également permis de limiter l'emprunt courant.

33 : *amortissements* (7,01 % des charges) en diminution de 2,72 %. Pas de remarques complémentaires.

35 : *dédommagements à des collectivités publiques* (11,53 % des charges) en augmentation de 3,81 %, compensé par le poste 45 « dédommagements de collectivités publiques ».

36 : *subventions accordées* (4,75 % des charges) en diminution de 0,2 %, malgré une augmentation des subventions aux clubs sportifs pour leurs mouvements juniors, ainsi que du nombre de bénéficiaires de la gratuité du téléseu.

38 : *attributions aux réserves* (1,52 % des charges) en forte augmentation. Concerne en particulier la réserve pour impôts ainsi que le fonds de péréquation (+ Fr. 10 millions) suite au changement de comptabilisation par l'Etat d'une part, les autres augmentations concernent eauservice et les SI, notamment en prévision des travaux de rénovation de Lavey pour l'achat supplémentaire d'énergie.

39 : *imputations internes* (8,38 % des charges) en augmentation de 13,39 %. La différence est due principalement à l'augmentation de factures internes aux SI, mais n'influence pas les comptes communaux.

## Revenus

Les revenus prévus sont en augmentation de Fr. 14'436'649.– soit 0,87 % du budget 2009.

40 : *impôts* (Fr. 504 millions ou 28,38 % des revenus) en augmentation de Fr. 36,2 millions. Comme vu précédemment, le changement de mode de comptabilisation augmente artificiellement la recette des personnes physiques qui a donc été compensée par une attribution à la réserve de

Fr. 10 millions. L'impôt sur les personnes morales a, quant à lui, bénéficié de la conjoncture favorable des années précédentes. Les autres impôts sont en légère diminution, sans que l'on puisse affecter ce changement à la situation conjoncturelle, vu leur caractère plutôt aléatoire (concernant les successions en particulier).

41 : *patentes, concessions* (0,13% des revenus) en progression suite à l'augmentation des permis de construire.

42 : *revenus des biens* (5,92% des revenus) en augmentation de Fr. 15,4 millions suite à la hausse du produit des participations permanentes EOS Holding, ainsi qu'aux intérêts moratoires relatifs aux impôts.

43 : *taxes, ventes et prestations facturées* (43,96% des revenus) en diminution de Fr. 62,8 millions ou 7,9%. La baisse du prix de vente du gaz et du chauffage à distance est compensée par une baisse du prix d'achat!

44 : *part à des recettes sans affectations* (0,29% des revenus). Pas de remarques particulières.

45 : *dédommagement de collectivités publiques* (10,98% des revenus) en augmentation de Fr. 9,5 millions ou 10,5%. Les résultats définitifs de 2008 concernant la péréquation intercommunale ainsi que la facture sociale ont permis de compenser, même de dépasser, le compte de charges «dédommagements à des collectivités publiques», + Fr. 1 million.

48 : *prélèvements sur les réserves* (0,04% des revenus) plus faible que prévu, suite en particulier aux meilleurs résultats concernant le Service de l'électricité et la Step.

## Examen des directions

### Administration générale et Finances

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	610'910'604	490'602'800	120'307'804
Revenus	862'555'955	617'739'200	244'816'755
<b>Excédent de revenus</b>	<b>251'645'351</b>	<b>127'136'400</b>	<b>124'508'951</b>

La sous-commission composée de MM. David Payot et Fabrice Ghelfi s'est préoccupée particulièrement des effets de la péréquation ainsi que de la recapitalisation de la CPCL. Elle a obtenu de M. le syndic et des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure. Elle n'a pas de remarques particulières.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

### Sécurité publique et Sports

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	164'623'462	165'264'800	- 641'338
Revenus	69'619'246	69'316'700	302'546
<b>Excédent de charges</b>	<b>95'004'216</b>	<b>95'948'100</b>	<b>- 943'884</b>

La sous-commission composée de M<sup>me</sup> Florence Germond et M. Ulrich Doepper a relevé en particulier lors de l'examen de cette direction :

- Les conséquences financières de l'incendie de Provence pour un coût de Fr. 1,34 millions (prestations externes et internes) que l'on retrouve dans les comptes SPSL et du Corps de police.
- La problématique des PFO n'est toujours pas résolue. A ce sujet, la Commission formule l'observation suivante :  
**« La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles, notamment en prenant des mesures afin d'augmenter leur présence au centre ville. »**

Cette observation est acceptée à l'unanimité.

Les commissaires ont reçu de M. le directeur de la Sécurité publique et des Sports ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction par 9 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

### Culture, Logement et Patrimoine

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	123'452'635	125'623'800	- 2'171'165
Revenus	58'748'678	59'835'200	- 1'086'522
<b>Excédent de charges</b>	<b>64'703'957</b>	<b>65'788'600</b>	<b>- 1'084'643</b>

La sous-commission composée de MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini a obtenu de M<sup>me</sup> la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure. Les commissaires n'ont pas formulé de remarques particulières.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction par 12 oui et une abstention. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

*Travaux*

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	219'002'199	221'892'600	- 2'890'401
Revenus	162'775'065	158'789'000	3'986'065
<b>Excédent de charges</b>	<b>56'227'134</b>	<b>63'103'600</b>	<b>- 6'876'466</b>

La sous-commission est composée de M<sup>me</sup> Claude Grin et M. Jean Tschopp. Lors de l'entretien avec M. le directeur, les commissaires se sont en particulier inquiétés des suites données à l'interpellation urgente déposée par notre collègue M<sup>me</sup> Florence Germond concernant la vente de matériel usagé. Comme annoncé en plenum, un projet de règlement est en cours d'élaboration. Pour ce qui est de l'affaire citée dans l'interpellation, ne concernant pas les comptes 2009 elle n'est plus du ressort de la COFIN.

Les commissaires ont obtenu de M. le directeur des Travaux ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

*Enfance, Jeunesse, Education*

	réel 2010	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	165'624'149	167'943'000	- 2'318'851
Revenus	40'967'221	40'616'000	351'221
<b>Excédent de charges</b>	<b>124'656'928</b>	<b>127'327'000</b>	<b>- 2'670'072</b>

La sous-commission composée de MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz a vérifié toutes les autorisations d'achats ainsi que les crédits supplémentaires de la direction. Ils ont également vérifié le «cas» des «petites caisses» de la direction suite au rapport de l'organe de révision 2007 et aux constats des commissaires en 2008. Un gros effort a été fourni, néanmoins il reste encore quelques réfractaires.

Les commissaires ont obtenu de M. le directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

*Sécurité sociale et Environnement*

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	113'394'506	111'566'000	1'828'506
Revenus	52'441'026	44'856'000	7'585'026
<b>Excédent de charges</b>	<b>60'953'480</b>	<b>44'856'000</b>	<b>- 5'756'520</b>

La sous-commission composée de M<sup>mes</sup> Myriam Tétaz et Isabelle Truan, lors de son entretien avec M. le directeur, s'est intéressée aux mandats externes (expertises, audits) ainsi qu'aux projets de la direction. Les commissaires ont obtenu de M. le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elles ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

*Services industriels*

	2009	Budget 2009 + crédits sup.	évolution
Charges	534'305'261	587'863'300	- 53'558'039
Revenus	605'659'754	658'937'100	- 53'277'346
<b>Excédent de revenus</b>	<b>71'354'493</b>	<b>71'073'800</b>	<b>280'693</b>

La sous-commission composée de MM. Jean-Charles Betsens et Pierre-Antoine Hildbrand, à l'issue de ses travaux, a formulé l'observation suivante :

**«La Commission des finances souhaite que les coûts totaux finaux liés à la transformation et à l'équipement de la salle du Conseil communal fassent l'objet d'une communication.»** Cette observation a été acceptée à l'unanimité.

Les commissaires ont obtenu de M. le directeur des Services industriels ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'ils ont posées en complément des explications fournies dans la brochure.

**Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.**

**Conclusions**

Le président de la Commission des finances ne voudrait pas terminer ce rapport sans remercier tous les membres de ladite Commission pour leur engagement ainsi que la

Municipalité pour sa collaboration à l'étude de ces comptes. Ces remerciements vont également à tous les chefs de service et en particulier à M. Barbi, ainsi qu'à M. Vaney, adjoint administratif au Service financier, pour leur précieuse collaboration.

À l'issue de ses travaux concernant l'étude de ce préavis, la Commission des finances, et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision de la Ville, a accepté les comptes 2009 par 11 oui et 3 abstentions et vous propose d'en faire de même.

**Le président :** – Le rapport de la Commission des finances ayant été remis à chaque conseiller communal dans les délais, nous ne procéderons pas à sa lecture. Néanmoins, je donne la parole à M. le président de la Commission des finances pour des commentaires ou des compléments.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. En revanche, j'ai une remarque à faire sur la manière dont sont diffusés nos rapports. J'estime que c'est un manque de respect pour les conseillers qui les rédigent, parfois dans un délai très court. Je trouve navrante la manière dont nous avons reçu le dernier dossier de rapports pour cette séance du Conseil. Je ne comprends pas qu'on ose envoyer un dossier pareil à tous les conseillers. Un tel document devrait être renvoyé à celui qui a fait les copies, au prestataire externe, pour qu'il en fasse une nouvelle version. Un travail comme celui qui nous a été fourni ne devrait pas être rétribué par celui qui l'a commandé. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Le président :** – Merci. Nous allons travailler de la manière suivante. Je commencerai par ouvrir une discussion générale sur les comptes de l'exercice. Puis nous passerons les directions en revue, selon l'ordre de la brochure. Les personnes qui veulent intervenir sur des points précis donneront le numéro de la rubrique ainsi que la page à laquelle elles se réfèrent afin que tout le monde puisse situer l'intervention. Après avoir passé en revue et voté chaque direction l'une après l'autre, j'ouvrirai une discussion générale finale. En effet, en plus de la brochure des comptes, un préavis nous est aussi soumis. Enfin, nous voterons ces comptes de manière définitive. Vous avez donc trois occasions pour intervenir : discussion générale, discussion de détail des directions et enfin discussion finale.

J'ouvre la discussion générale sur les comptes 2009.

#### *Discussion générale*

**M. Claude Mettraux (LE) :** – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue des PDC et PLR et décerne à la Municipalité un carton rouge. Le syndic reconnaît que la réduction de la dette n'est pas une priorité pour l'Exécutif. Ce dernier vit au-dessus de ses moyens. Or il devrait mettre toute son énergie sur l'assainissement de la dette abyssale de notre Ville et du trou de la Caisse de pensions du person-

nel communal. Si nous n'y prenons garde, il s'agit d'une bombe à retardement pour les générations futures. N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, ce chiffre important nous inquiète toujours.

Depuis l'arrivée du grand argentier lausannois en 2001, impuissant face à la dette qui se hisse à Fr. 2,316 milliards, celle-ci a augmenté de Fr. 525 millions en dix ans, de 1999 à 2008. L'articulation de ce montant colossal nous donne le vertige, puisqu'il dépasse la dette du Canton de Fr. 65,5 millions.

Le journal *24 heures* titrait dans son édition du jeudi 8 avril 2010 : « *La dette vaudoise s'élève à ce jour à Fr. 2,25 milliards.* » Et le ministre des finances du Canton de Vaud, Pascal Broulis, enregistre une cinquième réduction consécutive, totalisant Fr. 6,2 milliards. Contrairement au Canton, Lausanne n'a pas réussi à inverser cette tendance durant une période pourtant faste pour les collectivités publiques. Nous relevons avec fermeté que les comptes seront bons lorsque l'autofinancement sera assuré et que les charges auront diminué.

Je constate que les taux d'intérêts sur cinq ans flirtent avec le 2%. Leur plus bas niveau historique, contre 5% il y a une dizaine d'années et même 9,5% en 1991. Les taux forcément à la hausse motivent ma crainte pour l'avenir. Crédit suisse et UBS anticipent une hausse progressive dès la fin de cette année, au plus tard courant 2011.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants. Au chapitre des revenus, les impôts représentent un changement spectaculaire. Ils nous ont apporté des recettes fiscales une nouvelle fois globalement en progression, de l'ordre de Fr. 36,2 millions par rapport au budget 2009. Mais ce n'est pas le fruit d'une rigueur de gestion municipale.

Au niveau du détail, on remarquera en particulier le rendement global de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et le produit de l'impôt sur les personnes morales, qui ont atteint le montant record de Fr. 323,1 millions. Il faut relever par ailleurs l'opération extraordinaire dont cet exercice a pu bénéficier opportunément, l'encaissement – non budgétisé évidemment – d'un dividende de Fr. 80,2 millions versé par EOS Holding et d'une augmentation du revenu des participations de Fr. 12,1 millions, hors dividendes, extraordinaire de EOS Holding, ainsi qu'une économie de Fr. 5,3 millions sur les charges d'intérêts.

En conclusion, nous invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations dans l'établissement du budget 2011. De ce fait, nous appelons de nos vœux une gestion rigoureuse, planifiée, d'assainissement de la dette, comme les Partis PDC et PLR le recommandent vivement depuis plusieurs années déjà.

Le rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne, exercice 2009, signé par les experts réviseurs agréés, Pascal Favre et Bernard Favre, à Lausanne le 31 mai 2010, formule par ailleurs les commentaires suivants. Sur l'endettement: « *Considérant l'insuffisance d'autofinancement prévue pour 2010, Fr. 85,2 millions, ainsi que les investissements futurs dans différents grands projets municipaux, le niveau important de la dette est préoccupant et mérite une attention particulière, qui plus est en regard des risques financiers induits par toute évolution à la hausse des taux d'intérêts.* » Sur la CPCL: « *Le degré de couverture s'élève à 55,1% au 31 décembre 2009. Il reste toutefois inférieur à la cible de 60% devant être statutairement au 31 décembre 2010. Dès lors, en regard également de l'évolution de la législation fédérale en matière de financement des institutions de prévoyance, un nouveau train de mesures d'assainissement n'est pas à exclure. La somme de Fr. 100 millions supplémentaires est énoncée; pour arriver à 100%, il faudrait injecter Fr. 1,4 milliard.* »

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom du groupe LausannEnsemble, à vous abstenir sur les comptes 2009 de la Ville de Lausanne.

**M. Ulrich Doepper (Les Verts):** – A défaut de réduire sensiblement la dette, on en réduit un peu la charge. La discussion et l'adoption des comptes, c'est l'occasion d'assumer une véritable responsabilité. Si le budget en fin d'année est un moyen pour notre chambre d'exercer un certain pouvoir, en allouant à l'Exécutif et à l'Administration de cette Commune les moyens pour mener sa politique, ou plutôt la nôtre, les comptes sont l'occasion d'un retour en arrière. Quelle politique, quels moyens alloués, quel bilan social et environnemental?

C'est une troisième année consécutive avec des excédents de revenus, et il est assez logique que le compte de fonctionnement ordinaire soit écrit en chiffres noirs. Cela devrait valoir à la Municipalité les éloges de M. Mettraux. Mais le travail de la Municipalité et de son Administration se voit surtout en regard d'une année atypique, avec des opérations extraordinaires, comme la recapitalisation de la CPCL. Ou avec quelques imprévus agréables, comme le versement d'un dividende à la création d'Alpiq. D'une autre manière, les bonnes rentrées fiscales ont permis de limiter les excédents de charges.

Les Verts vous recommandent d'approuver les comptes 2009 tels qu'ils sont présentés dans le préavis.

**M. David Payot (AGT):** – Les comptes 2007, bouclant avec Fr. 6 millions de déficit, ont suscité une série de longs discours. L'année passée, les comptes 2008 et leur bénéfice de Fr. 100'000.– n'avaient généré qu'une discussion abrégée. Avec ses Fr. 78 millions d'excédents de charges, le budget 2009 conforte donc les pires attentes et nous laisse anticiper quelques passages obligés.

Comme par le passé, nous avons entendu la droite, par la bouche de M. Mettraux, s'offusquer de la dette lausannoise, et en profiter pour demander la baisse des dépenses, tout en suggérant par ailleurs une diminution des recettes fiscales. Nous le remercions de n'avoir pas demandé une réorientation de la politique du logement, puisqu'il avait proposé par le passé de diminuer les logements subventionnés pour attirer les bons contribuables et inciter les petits revenus à chercher à se loger ailleurs.

A Gauche Toute! a aussi un refrain à entonner en période comptable: c'est de dire que la critique des comptes ne permettra ni de les améliorer, ni de les péjorer, et que le seul enjeu n'est pas l'équilibre financier. De ce point de vue, les mesures d'assainissement de la Caisse de pensions de la Commune de Lausanne sont une dépense à saluer, et l'excédent de charges qui en découle nous paraît tout à fait légitime.

Si l'on fait abstraction des opérations extraordinaires, les comptes communaux bouclent avec un excédent de Fr. 21 millions, même avec la constitution d'une réserve de Fr. 10 millions pour anticiper une éventuelle baisse des rentrées fiscales futures. Peut-être le débat du budget 2011 sera-t-il un peu plus optimiste, et laissera-t-il la place à d'autres considérations que l'équilibre financier.

Dans ce contexte, A Gauche Toute! peut encore ressortir l'une des litanies liées à l'examen des comptes: nous nous demandons toujours quel est le bilan du train d'économies « Prestations 2004 ». La Commission de gestion s'en étant aussi inquiétée, nous espérons que nous aurons une explication détaillée à ce sujet, et que nous pourrons intégrer ces réflexions pour le budget 2011.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Lausanne a des comptes bénéficiaires depuis 2006 et cette année, le boni est de Fr. 20 millions, si l'on fait abstraction des écritures extraordinaires de la CPCL ou des revenus d'Alpiq. On note aussi que la croissance de charges est contenue à 3,2%, taux d'ailleurs inférieur à la croissance des charges cantonales, puisqu'il se situe à 3,7%.

C'est vrai qu'économiquement, à la fin d'un cycle de bonne conjoncture, on pourrait s'attendre à mieux. La dette s'est relativement stabilisée, mais peut-être aurait-elle dû décroître en cette période. Une gestion financière rigoureuse est bien sûr essentielle aux yeux du Parti socialiste, mais elle n'est pas un but en soi. Il y a dette et dette. La dette de la Ville de Lausanne, on le sait, est largement compensée par des actifs de valeur. Au niveau individuel, il faut comparer la dette lausannoise à une dette hypothécaire: en contrepartie, il y a un bien immobilier, qui permet de compenser la dette. Elle n'est en aucun cas comparable à une dette de petit crédit, par exemple, qui aurait été utilisée pour partir en vacances et qui, en contrepartie, n'a aucune valeur.

Précisément, la dette lausannoise découle de nombreux investissements dans des projets qui accompagnent le

dynamisme urbain et qui rapportent à notre ville. On pense à la construction de logements via Métamorphose, on peut penser aux infrastructures de transport, via le PALM. Et j'aimerais souligner l'importance des investissements de la Ville: Fr. 140 millions, pour le futur de cette ville. En comparaison, le Canton investit Fr. 165 millions. C'est dérisoire. Les retards au Grand Conseil n'expliquent pas tout. Le Canton sous-investit depuis plusieurs années et ce n'est pas acceptable.

Enfin, toujours concernant la dette, puisque c'est le sujet favori de la droite de ce Conseil, comparaison n'est pas raison. La structure de la dette du Canton est très différente. Par exemple, celui-ci a environ pour un demi-milliard de garanties, qui sont octroyées avec un service complet de la dette. Donc juridiquement, cette dette n'est pas rattachée à celle du Canton, mais économiquement, à mes yeux, ce demi-milliard peut également être considéré comme une dette cantonale.

Malgré ces explications, il ne faut pas se voiler la face, la situation financière de la Ville est difficile et il faut absolument avoir aujourd'hui une vision globale de la situation. Je trouve très intéressant le communiqué de presse du Service statistique aujourd'hui, qui démontre que les revenus des Lausannois sont inférieurs à ceux de l'agglomération qui, eux-mêmes, sont inférieurs à ceux du canton. Quels sont les impacts en termes de finances publiques pour Lausanne? Les mécanismes péréquatifs qui existent aujourd'hui sont-ils suffisants pour compenser ces revenus inférieurs en ville? D'autre part, on sait que Lausanne bénéficie – une question écrite intéressante a été posée à ce sujet – de revenus fiscaux des indépendants, mais ces revenus compensent-ils toutes les charges que la Ville assume pour l'agglomération? Il faudrait une analyse complète sur ces aspects. Celle-ci avait été faite en 2003 dans le cadre du préavis Agenda 21 sur les finances, elle était très intéressante et j'aimerais vous lire des extraits de sa conclusion<sup>2</sup>: «*La première mesure urgente est de faire reconnaître enfin les tâches de ville centre par le Canton et la région, afin que des solutions du type de celles qui existent à Berne, Zurich ou Genève soient introduites. La situation où Lausanne paie tout, qui a largement été démontrée dans ce préavis, n'est plus tenable: 40% des cas de l'ASV et du RMR montrent que sans mesures de soutien régionales, la situation fiscale lausannoise s'améliorera nettement moins que celle du canton en cas de reprise économique.*» C'est exactement ce qui s'est produit. «*Il est donc indispensable que ces prochaines années, le problème des tâches exceptionnelles des villes centre et des concentrations les plus pauvres dans les villes centre soient prises en compte dans les dispositifs cantonaux avant que le système n'implose, avec des conséquences catastrophiques pour l'économie de la commune, du canton et de la région. Tout ce qui précède démontre que globalement Lausanne est pénalisée par ses tâches de ville centre dans une fourchette variant entre Fr. 55 millions et Fr. 90 millions.*» Ce ne sont pas les pec-

cadilles que la Municipalité estimait à l'époque. Cette situation s'est-elle améliorée par rapport à la nouvelle péréquation? L'effet est apparemment neutre pour Lausanne. A ce propos, il y a encore du pain sur la planche.

On parle toujours beaucoup de chiffres quand on examine les comptes, mais derrière les chiffres, il y a des prestations, il ne faut pas l'oublier. Il y a des Maisons de quartier, des écoles qu'on rénove, la construction de places de jeu, une offre culturelle, un accueil pré- et parascolaire. Il faut avoir tout cela à l'esprit quand on parle des comptes.

Enfin, quand bien même la situation de la Ville doit être traitée avec sérieux, je me félicite de vivre dans une ville qui investit pour son avenir, qui y croit, qui est dynamique et qui met sur les rails de nombreux projets porteurs d'avenir, tels que Métamorphose. Nous vous invitons donc à soutenir l'adoption du préavis et les comptes 2009.

**M. Pierre Santschi (Les Verts):** – Il est rituel de déclarer que l'examen des comptes fait partie d'un rituel. De ce fait, on s'imagine que l'on peut s'autoriser à rester dans de rassurantes ornières, dont la principale consiste à dire que si les comptes correspondent au budget, tout est bien.

Je ne me satisferai pas de cette approche. Les comptes sont en effet une occasion d'utiliser l'éclairage financier pour porter un jugement sur la manière dont l'Exécutif et son Administration ont géré les affaires de la collectivité pendant une année.

Un programme politique écologique et écologiste comporte en priorité la question du respect de notre environnement et implique donc le suivi de certains indicateurs, dont nous pourrions retrouver trace dans le rapport de gestion. Nous ne sommes pas à la gestion, nous sommes dans les comptes, mais je me limiterai aujourd'hui à celui qui concernerait l'occupation de notre territoire communal parce qu'il sert de support à la vie. Quelle est l'évolution, d'une année à l'autre, de la surface bétonnée, bitumée, vivante, forestière, agricole, etc.? C'est ce que devrait donner le bilan, aussi bien financier que factuel, cette dernière caractéristique pouvant être indiquée en mètres carrés.

Or si je lis le bilan sur les surfaces forestières – je prends le point 145 du bilan, et donc je reviens au financier – je constate que d'une année à l'autre, le chiffre qui les décrit au bilan est le même au centime près: Fr. 12'802'999.–. C'est tout de même étonnant. Même si la surface ne varie pas en 365 jours, ce qui serait surprenant, la valeur financière ne peut que varier, ne serait-ce que par le jeu des reclassements de parcelles. Ou alors on se trouve dans un cas absolument miraculeux.

J'ai cherché évidemment les chiffres relatifs à ces divers types de terrains dans le rapport de gestion. L'Administration m'a confirmé qu'ils n'y étaient pas. Or il s'agit du capital dans lequel nous «tapons» – si vous me passez cette expression. On peut parler des investissements, mais il faut

<sup>2</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 20), pp. 907 ss.

aussi se demander sur quoi nous les faisons, et ceci s'adresse évidemment à ma préopinante, M<sup>me</sup> Germond. L'Administration semble pouvoir établir l'état, ou le bilan, des surfaces de différents types en début et en fin d'année. Cela devrait aussi permettre d'indiquer leur variation en termes financiers.

Cette absence de suivi de ces indicateurs est étonnante pour une Municipalité dont tous les membres ont eu une fois ou l'autre à la bouche l'expression de «développement durable». Comme cela fait des années que j'attire l'attention sur ces indicateurs fondamentaux de développement, je marquerai ma désapprobation pour la négligence de ces chiffres par un refus global des comptes. En effet, la Municipalité est un collège, dont chacun des membres pourrait rappeler au responsable de ces indicateurs qu'il ne doit pas les négliger.

Je passe maintenant au domaine financier pur. Un autre élément contribue à l'évolution négative du bilan de ce qui est le territoire nu de notre collectivité : c'est le peu de temps que certains municipaux peuvent consacrer à leur travail à Lausanne, sous prétexte qu'ils siègent à Berne. Cela se traduit notamment par des retards dans les réponses aux interpellations. Cela conduit à son tour à des retards dans nos travaux, des interpellations urgentes étant déposées qui n'auraient pas à l'être si les réponses arrivaient dans les délais légaux. Si l'organisation du débat prévoit d'approuver les comptes direction par direction, ce qui semble être le cas, je manifesterai ma désapprobation sur ce plan par le refus des comptes des directions concernées.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Il n'y a pas grand-chose à ajouter à tout ce qui s'est dit, sinon quelques sujets de préoccupations. Mais, en préambule, je souligne que l'exercice 2009 est un exercice totalement atypique, tant il est vrai que d'énormes sommes ont eu une incidence en amélioration et en péjoration sur les comptes qui nous sont présentés maintenant. En amélioration, c'est l'encaissement de la vente des actions d'Alpiq et en péjoration, c'est la recapitalisation de la CPCL.

Le sujet de préoccupations, c'est que cette recapitalisation de la CPCL a été concrètement, et partiellement, accomplie grâce à une perte de valeur ou de substance du patrimoine foncier et immobilier de la Ville de Lausanne. Nous avons mis des générations à acquérir ce patrimoine et il nous a fait mal, il nous fait toujours mal, d'en perdre une partie pour recapitaliser cette fameuse caisse de pensions. C'est fait. Nous constatons que la conjoncture globale aurait permis ou dû permettre de commencer un amortissement de la dette, et M. le syndic aura beau jeu, mais c'est logique aussi, de nous dire que les circonstances exceptionnelles que nous avons vécues durant l'exercice précédent ne l'ont pas permis.

Il nous reste à souhaiter que la Municipalité garde le cap et qu'elle se fixe tout de même comme priorité de commencer enfin à rembourser cette fameuse dette. Je ne veux pas faire

de comparaison avec le Canton, parce que comparaison n'est pas raison. Mais lorsqu'on arrive à une dette égale, en chiffres absolus, à un peu plus de Fr. 2 milliards, alors que le Canton a quatre fois plus d'habitants que Lausanne, c'est préoccupant. Mais ce qui me préoccupe le plus, c'est l'étude du montant de la dette en francs par habitant. Pour l'ensemble des cinquante plus grandes communes du canton, outre le fait que certaines n'ont pas Fr. 1.– par habitant – tant mieux pour elles –, la moyenne se situe dans une fourchette de Fr. 5000.– à Fr. 6000.–. Certaines Communes atteignent Fr. 7000.– à Fr. 7500.–. A Lausanne, nous frisons Fr. 19'000.–! Evidemment, nous avons une valeur ajoutée phénoménale, nous avons le métro et nous en sommes fiers, nous avons une vie culturelle remarquable, nous avons des charges liées à la politique sociale d'une ville centre... Mais tout de même, lorsqu'on arrive à des chiffres pareils, il faut se demander ce que nous léguerons aux générations futures et nous atteler sérieusement à nous fixer comme objectif prioritaire de rembourser cette sata-née dette.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il est intéressant de parler d'une dette abyssale qui, sur cette législature, parce que c'est en général le repère qu'on prend, aurait globalement diminué s'il n'y avait pas eu l'opération CPCL. Et quand cela a duré des générations – le rapport de la Cour des comptes montre que le début était en 1926 – cela a créé un trou, malheureusement, Monsieur Chollet. Ensuite c'est à une demi-génération, voire moins, de le combler. Cela entraîne en effet quelques effets momentanés, notamment sur le patrimoine. Mais, en utilisant des valeurs largement sous-estimées au bilan, c'était la solution la plus intelligente pour ne pas endetter réellement la Ville.

C'est bien de manifester l'intention d'assainir la dette, tout en proposant d'en créer une de Fr. 100 millions supplémentaires sur une vingtaine d'années! C'est très intéressant de suivre deux séances du Conseil communal de suite, où les mêmes se plaignent amèrement qu'une dette ne diminue pas à une séance, après avoir tout fait pour qu'elle augmente de Fr. 100 millions en vingt ans à la séance précédente. Cela fait partie des incohérences plus ou moins graves de la politique. C'est chaque fois au peuple d'en juger et il est libre de le faire dans le sens où il le veut. Mais, du côté de l'incohérence, ce n'est pas mal!

Cet exercice comporte en effet des aspects particuliers: une recette exceptionnelle d'Alpiq de Fr. 80 millions – les Fr. 17 millions restants correspondant à du dividende ordinaire – et un coût exceptionnel de Fr. 145 millions en argent – je ne parle pas du bilan – pour la CPCL. C'est quand même globalement négatif. Les comptes présentent un écart encore plus grand, entre les Fr. 21 millions et les Fr. 78 millions, parce que le bilan est amorti dans ces chiffres. Mais ce n'est pas de l'argent effectivement sorti.

Malgré cette opération exceptionnelle, grâce à un concours de circonstances, nous nous trouvons avec une légère diminution de la dette globale à la fin de l'année. Personne ne

pensait que nous y arriverions. C'est une performance, sachant que les investissements ont été de Fr. 130 millions nets. C'est la situation photographique, mais il y a de nombreuses explications derrière, comme certains rattrapages d'impôts, que nous avons d'ailleurs provisionnés pour Fr. 10 millions, ainsi que d'autres éléments de ce genre. Globalement, donc, ces comptes peuvent être considérés comme largement satisfaisants, compte tenu des effets exceptionnels.

Cela dit, le découvert est la seule vraie mesure. Je dis cela aussi bien à M. Mettraux et à M. Chollet qu'à d'autres, qui ont moins évoqué cette piste. Le découvert à Lausanne n'est « que » de Fr. 279 millions et pas de Fr. 2 milliards. En effet, quand on compte le découvert, on ne compte pas tous les actifs – sinon on serait largement en positif – mais seulement certains. La valeur du patrimoine immobilier qui appartient à la Ville n'est comparable à celle d'aucune autre Commune vaudoise, même proportionnellement. Sauf peut-être les toutes petites, si elles ont un château... Deuxièmement, la Ville de Lausanne a des actifs très spéciaux, qui sont maintenant au bilan. En l'occurrence, pour à peu près l'équivalent de 6,2% de la neuvième ou dixième entreprise électrique européenne, qui représente quand même une valeur de plusieurs centaines de millions au bilan. Cela, personne d'autre ne l'a pas non plus. Par conséquent, si on veut comparer des dimensions comparables, et pas des poires et des oranges avec des abricots et des melons, il faut davantage s'intéresser au découvert qu'à la dette. Si un citoyen lambda a une dette de Fr. 10 millions ou Fr. 20 millions, mais garde une tonne d'or dans son garage, ce n'est pas la même chose que s'il a de la poussière dans son garage. Nous sommes dans une situation où il faut prendre en compte les actifs et les passifs. Dans cette optique, le découvert est à peu près le même que celui que nous avons en 1980. Nous étions alors aux environs de Fr. 100 millions, mais l'inflation de cette époque, c'est plus du double. Si l'on s'intéresse au découvert, la seule notion qui a un sens économique, c'est en gros 1,5 ou 1,8 fois, soit le même ordre de grandeur que les Fr. 275 millions actuels que nous avons déjà en 1980.

Concernant la CPCL, si le modèle du Conseil des Etats pour la nouvelle loi fédérale est confirmé au National – on devrait le savoir bientôt, puisque la commission siège ces jours et que le plenum devrait normalement en débattre en septembre – la couverture à 100% des retraités devient impérative. Avec les évolutions pour l'année passée, cela correspond à un taux de 55,3%. Nous avons 55,1% à la fin de l'année, nous avons donc presque atteint le niveau requis. S'il n'y a pas de trop grandes sous-performances boursières liées au fait que ce milieu est composé pour beaucoup de personnes spéculatrices et pour pas mal de personnes hystériques, ce qui crée des fluctuations que personne ne souhaiterait dans l'économie mondiale, on peut penser que nous serons au-dessus de ce premier seuil de 55,3% au moment de l'entrée en vigueur de la loi fédérale, d'ici à dix-huit mois. Si nous ne l'atteignons pas, cette menace devrait être immédiatement compensée par une

recapitalisation partielle, mais normalement nous devrions y échapper. Cela toujours sous réserve de contre-performances boursières, qui sont un des risques qu'on encourt quand on a un taux de couverture relativement bas.

Nous aurons ensuite dix ans pour atteindre 60% de taux de couverture avant de subir des pénalités. Ce n'est donc pas là qu'il y aura un risque, mais dans le fait que nous n'avons pas de réserve de fluctuation de valeurs. Dans le système actuel, elle est interdite pour ceux qui ne sont pas à un taux de couverture élevé; elle deviendra obligatoire du jour au lendemain. Et s'il y a de trop fortes fluctuations négatives de la Bourse, qui font descendre le taux de couverture, on doit pouvoir le compenser avec une réserve de fluctuation de valeurs. Le futur préavis qui vous sera présenté probablement au cours du deuxième semestre 2011, voire à l'extrême fin du premier semestre si ça va très vite à Berne et si la loi est sous toit en décembre, tiendra compte des spécificités de cette dernière. Mais ce n'est plus le statut à 60% du régime précédent, il faudra s'adapter à la réalité de la loi pour préserver à la fois les intérêts de la Caisse de pensions et ceux de la Commune. Par conséquent, les données ne sont plus tout à fait les mêmes que celles évoquées. La nouvelle loi nous laisse vingt ans pour atteindre les 60% avant de nous pénaliser. En revanche, nous devons avoir 55,3% immédiatement et nous devons avoir une réserve de fluctuation de valeurs.

J'en viens aux diverses questions posées par d'autres intervenants. La part lausannoise des revenus fiscaux des indépendants se monte à une quinzaine de millions de francs. Si nous avions le bénéfice – pour Lausanne, c'en serait un – du système genevois, avec une imposition partielle au lieu d'habitation et une autre au lieu de travail, nous encaisserions quelque Fr. 100 millions de recettes fiscales supplémentaires. Le système genevois est une survivance de l'ancien système suisse d'avant 1955 ou 1958, Genève étant le seul Canton à le maintenir dans la nouvelle harmonisation fédérale de l'époque. Cela compenserait plus que largement le fait de partager les Fr. 15 millions avec des tiers. Ce qui est le cas à Genève. Nous perdriions Fr. 5 millions à Fr. 10 millions, nous gagnerions Fr. 60 millions à Fr. 90 millions. On ne peut donc pas dire que le système actuel et le fait de toucher ces Fr. 15 millions des indépendants soit une vraie compensation au changement de loi des années 1950 qui, par ricochet, à plusieurs dizaines d'années de distance, pénalise lourdement les villes qui fournissent l'emploi, comme Lausanne par exemple. Il faut dire les choses comme elles sont.

Néanmoins, depuis 2003 et le préavis cité par M<sup>me</sup> Germond<sup>3</sup>, certains éléments nouveaux sont intervenus. La première péréquation nous rapporte environ Fr. 30 millions. La nouvelle est stable, voire très légèrement en retrait pour Lausanne. Mais il y a un gros « mais ». Chaque fois que notre population augmentera de mille habitants, nous gagnerons Fr. 1 million de plus dans cette péréquation. En

<sup>3</sup> Cf *supra*, note 2.

effet, elle a pour caractéristique de favoriser d'une part les fusions de Communes, d'autre part les densifications urbaines. Pour certains, c'est évidemment une nouvelle catastrophe, s'ils considèrent qu'il ne faut pas un habitant de plus à Lausanne. Pour ceux qui participent à des projets comme Métamorphose, qui créeront de nouveaux habitants, il y a une «récompense» fiscale double. Il y a bien sûr des coûts pour les nouveaux habitants, personne ne peut les évacuer. Mais simultanément, il y aura de nouveaux impôts si la structure de l'habitat est conçue pour ne pas seulement coûter, et c'est le fameux système deux tiers/un tiers de la Municipalité. En outre, pour chaque millier d'habitants gagnés, il y a un bonus de Fr. 1 million, ou Fr. 1050.– par habitant. C'est défini dans la loi qui vient d'être adoptée par le Grand Conseil.

Nous avons donc ici des éléments d'espoir. Un supertanker ne change pas de cap en un jour. Je ne voudrais pas faire d'ironie sur ce qui se passe à un endroit où des superpétroliers tentent de remédier à une situation depuis plusieurs mois, avec les horreurs pour l'environnement et les coûts financiers assez épouvantables qui en résultent, de leur point de vue, sans parler du point de vue écologique. Mais ici, le redressement est en train de se faire par ces divers mécanismes, ainsi que par les projets en cours qui tirent dans la même direction.

Je termine par la dernière question, celle de la surface forestière. La Loi sur les forêts protège les forêts. Ce qui signifie qu'en Suisse, Monsieur Santschi, vous ne pouvez pas enlever un mètre carré de forêt sans compensation. On peut donc supposer que la surface forestière est égale à la précédente. Mais comme malheureusement nous sommes dans un système comptable, cela crée des valeurs immobilisées, qui ne progressent en principe pas. Comme nous sommes en train de réviser tout le bilan, nous le faisons ces temps pour les immeubles, nous pouvons demander une nouvelle estimation pour la forêt. Cela permettra de voir s'il y aurait lieu de retoucher ce bilan de quelques centaines de milliers de francs dans un sens ou dans l'autre d'ici à une année ou deux. Ce n'est pas une question illégitime, mais vu les caractéristiques d'un prix de terrain qui ne peut pas monter parce qu'on ne peut rien en faire, à part évidemment l'oxygène produit. Celui-ci n'est malheureusement pas considéré par les banquiers et les Autorités fédérales comme une valeur acceptable dans le bilan des Communes. Cette surface étant stable, par définition, elle ne peut bouger que peu.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Permettez-moi de revenir sur certains éléments cités dans ce débat.

Tout d'abord, la problématique de la dette, même si M. le syndic minimise cette situation. Nous avons, par rapport au budget, une augmentation très importante des revenus. Nous avons au budget Fr. 1'650'000'000.– de recettes et nous avons Fr. 1'852'000'000.– aux comptes, soit plus Fr. 200 millions de recettes. Malgré cela, nous sommes dans l'incapacité de réduire la dette. Bien sûr, la majorité de

gauche va dire que nous insistons beaucoup sur cette question, mais il y a quand même des réalités que nous souhaitons mettre sur la table de ce Conseil communal. Mon collègue a relevé tout à l'heure que la dette par habitant de Lausanne était de près de Fr. 19'000.– par habitant. Je tiens la statistique à disposition de ceux qui la souhaiteraient: la deuxième Commune du canton a effectivement une dette de Fr. 9700.– par habitant, soit la moitié. C'est la Commune d'Echallens. Si on va chercher plus loin, parmi les trente ou quarante Communes du canton, il faut descendre à Fr. 6500.– pour en trouver une. C'est-à-dire un tiers de la dette de Lausanne. Voilà pour les chiffres.

M. le syndic nous dit clairement – et je peux le suivre un bout – que la Ville dispose d'actifs au niveau de son patrimoine, qui permettent de compenser largement l'état de la dette. Oui, mais... Au bilan, on trouve par exemple l'Hôtel de Ville, qui a une valeur. Bien sûr qu'on peut commercialiser l'Hôtel de Ville. Mais pour le faire, il faut un acheteur et un marché avec un prix sur ce marché. Le syndic peut-il nous garantir aujourd'hui que nous pouvons réaliser à court terme l'Hôtel de Ville au prix mentionné dans le bilan? La réponse est non, évidemment. Notre Commune possède des forêts. Cela fait partie de notre patrimoine, c'est important, je ne mets pas en cause cette appartenance à notre patrimoine des forêts. Mais pour le réaliser aussi, il faudrait trouver un acquéreur. Pour les vignes, nous n'aurons pas de problème, mais pour les forêts, je doute fort que nous ayons rapidement un acquéreur. Nous avons aussi, dans le patrimoine de la Ville, le réseau d'eau et le réseau des eaux usées. C'est bien, mais encore une fois, comment réalise-t-on cet actif? On ne peut pas simplement utiliser les actifs immobilisés pour dire que nous n'avons pas de problème. Ce n'est pas suffisant.

J'ai encore une remarque, où j'aurais besoin d'un complément d'information. J'ai bien écouté la réponse du syndic aux propos de M<sup>me</sup> Germond concernant la péréquation financière. J'ai le sentiment qu'à l'avenir, Lausanne pourrait devenir contributrice. En effet, la péréquation financière est calculée principalement sur les revenus fiscaux et pas sur les dépenses. J'en reviens à un problème: le seul moyen, pour Lausanne, de réduire sa dette est en effet de discuter des prestations offertes. Aujourd'hui, la Ville offre probablement plus de prestations qu'elle n'est en mesure de financer. Voilà le réel problème de notre Ville.

Sur le plan des revenus fiscaux, il faut admettre que notre Ville est bien située. La moyenne d'encaissement, si je ne m'abuse, doit être de Fr. 3547.– par habitant et elle est juste au-dessus de la moyenne cantonale. Donc ce n'est pas une catastrophe. Mais cela prouve encore une fois que notre problème récurrent est principalement lié aux prestations que nous offrons, qui sont supérieures à ce que nous pouvons supporter.

Revenons maintenant aux finances et aux comptes 2009. Personnellement, j'accepterai ces comptes, parce que, même si certains ont dit des choses différentes, c'est quand

même le reflet du budget. Je n'ai rien à dire sur cette gestion. En revanche, pour les budgets des années à venir, nous devons impérativement mener une réflexion de fond, parce que nous n'allons probablement pas dans la bonne direction.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Ce qui vient d'être dit nécessite plusieurs précisions.

D'abord, s'il y a Fr. 19'000.– de dette par habitant, il y a grosso modo Fr. 17'000.– d'actifs par habitant. Des actifs dont je vais vous donner la nature, parce qu'il y a manifestement une grande confusion à ce propos. Donc Fr. 17'000.– d'actifs par habitant, que nous ne tenons pas à réaliser, mais qui sont en principe réalisables. Les autres ne sont pas intégrés. Est dans les actifs tout ce qui reste à amortir de crédits d'investissements. C'est la législation: si vous amortissez Fr. 15 millions sur trente ans, cela vaut encore Fr. 7,5 millions au bilan après la moitié de cette durée. Chaque année, vous diminuerez d'un trentième la somme. Sous cette rubrique, vous trouverez des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, mais vous ne trouverez pas la valeur de l'Hôtel de Ville lui-même. Vous n'avez pas non plus la valeur des bâtiments scolaires, parce qu'ils sont affectés. Nous ne pouvons pas les vendre à des tiers. Nous ne pouvons pas faire comme La Poste, qui a vendu Saint-François pour améliorer son bilan et qui paie un loyer, avec en plus le risque qu'un jour le nouveau propriétaire refile ce bâtiment à un concurrent. Ce sont des choses que nous ne pouvons pas faire. Et que nous ne tenons pas à faire.

Notre bilan des actifs est plutôt minimaliste. On y trouve les valeurs actions, genre Alpiq, Romande Energie et quelques autres. On trouve le patrimoine financier et immobilier. On trouve tout ce qui reste à amortir. On trouve effectivement les forêts pour une valeur, donnée par M. Santschi, relativement basse, des domaines et des vignobles pour une valeur de quelques millions, aussi assez basse. On ne trouve même pas le réseau d'eau, alors que manifestement, si nous nous en séparions, cela aurait une valeur, sauf pour ce qui reste à amortir. S'il reste Fr. 150 millions à amortir, ceux-ci sont évidemment dans le bilan, puisqu'ils vont charger les comptes des exercices suivants, jusqu'à disparition de la somme. On ne trouve pas Lavey. Lavey a été entièrement amortie, elle nous rapporte plusieurs dizaines de millions par année, mais au bilan elle est de zéro franc zéro centime. On trouve, pour les réseaux gaziers, la valeur du capital de Gaznat et les sommes à amortir. Et ainsi de suite.

Ce qui veut dire que nous avons un certain nombre d'actifs, dont nous ne tenons pas à nous séparer parce que, sur la durée, cela nous rapporte plus de les garder, en plus de la sécurité d'approvisionnement pour les citoyens. Dans n'importe quelle société commerciale, ces actifs auraient cumulé une valeur au moins quatre à cinq fois plus haute que les Fr. 275 millions qui restent au découvert.

Cela ne signifie pas qu'il faut faire n'importe quoi. Il faut garder une gestion rigoureuse, il ne faut pas laisser

s'envoler à nouveau les déficits comme cela avait été le cas suite à divers concours de circonstances au début des années 1990. Le principal était la hausse du taux d'intérêts, qui avait passé de 3% à 7% au moment où la collectivité venait de décider Fr. 1 milliard d'investissements, à peu près, dont une grande partie dans les tuyaux. Evidemment, ces 7% et quelques ont entraîné d'une année à l'autre une augmentation de Fr. 40 millions des intérêts à payer par la Ville. Aujourd'hui, nous ne procédons pas de cette manière. Nous prenons toutes sortes d'options à terme. Demain, après l'aval de la Commission des finances, nous recevrons une opération étrange, que nous lui avons déjà expliquée: si nous réalisons l'opération, nous toucherons quelque chose comme Fr. 5 millions pour permettre à une banque, dans deux ans, de nous forcer à emprunter, si jamais le taux du marché était plus bas, à 2% pour dix ans. Si le taux du marché est plus haut, rien ne se passe, mais nous avons encaissé Fr. 5 millions. Voilà ce qui se passe aujourd'hui dans la gestion de la dette. C'est une gestion très dynamique, qui utilise intelligemment tous les outils du marché. Ce qui fait que tous nos emprunts jusque vers 2012 sont quasiment sécurisés, soit par une prime soit par des emprunts fixes. En l'occurrence, les risques sont largement réduits pour cette période et nous continuons cette gestion dynamique.

Par conséquent, s'il devait y avoir une remontée des taux, elle ne nous toucherait que très lentement. Ce n'est pas dit que sur dix ans nous ne serons pas arrivés à une remontée sérieuse, mais nous aurions un certain temps pour nous retourner. Parce que nous avons tenu compte, en effet, des problèmes du passé.

On peut toujours dire que ceux qui font cela le font comme des idiots. Chaque année, j'attends avec un intérêt politique extraordinaire les propositions de coupes sanglantes au budget qui nous sont annoncées ici ou là. Et puis je vois que personne n'ose... Mais, pour protester, certains votent contre le budget. Est-ce que c'est sérieux, face aux contribuables lausannois, de dire qu'il y a des coupes à faire à n'en plus finir, sans être capable d'en proposer une, soit politiquement, soit financièrement? Je vous laisse à vos responsabilités...

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – J'ai pris acte des paroles de M. le syndic, mais j'ai quand même une remarque. En dix ans, la masse salariale a passé de Fr. 300 millions à Fr. 505 millions. C'est un problème. Si pour vous ce n'en est pas un, j'en prends acte.

Je relève aussi que j'ai dit tout à l'heure en conclusion de ma première intervention que j'acceptais les comptes 2009!

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – En effet, ce qui vient d'être évoqué est en effet un des facteurs de risque. Il y a deux grands facteurs de risque pour la Commune: le premier, ce sont les comportements de ce qu'on appelle les Autorités supérieures, le Canton et la Confédération, qui peuvent nous couper des recettes et nous affecter des charges supplémentaires. C'est un peu triste de devoir dire cela, parce

que pendant des décennies, elles étaient l'espoir, pour les collectivités inférieures. De nos jours, elles sont la menace potentielle. Toutes sortes d'idéologies se déploient à divers niveaux, dont souvent les coups bas finissent par retomber sur les Communes, voire sur les Cantons dans quelques cas. Les uns et les autres ont appris un peu à se défendre ces dernières années, mais ce risque existe toujours.

Et puis, il y a la problématique que vous décrivez, qu'il faut cependant nuancer par quelques aspects. Je n'ai pas les calculs sur dix ans. Je les avais faits sur cinq ans, parce qu'il y a une polémique sur Fr. 55 millions sur cinq ans. Cela m'étonne d'ailleurs que ce soit autant sur dix ans, mais je contrôlerai. Si on prend les cinq dernières années, avec en effet une augmentation de Fr. 55 millions, Fr. 20 millions viennent simplement de l'inflation, qui était de 5,1 % sur la même période. Une dizaine de millions viennent de la première tranche d'assainissement de la Caisse de pensions, parce qu'il a fallu augmenter le taux de 3 %. Un peu moins de Fr. 10 millions, entre Fr. 5 millions et Fr. 7 millions, viennent de la crise économique qui revient, mais sont pour l'essentiel remboursés par le Canton et la Confédération, puisque ce sont des charges sociales que nous assumons pour eux. En revanche, Fr. 10 millions environ, c'est au rythme annuel de Fr. 2 millions, proviennent de l'augmentation de l'offre dans les garderies et les APEMS, avec la bénédiction unanime et systématique du Conseil communal, qui trouve cela juste. La Municipalité aussi, mais cela a un coût. Et puis Fr. 5 millions à Fr. 7 millions viennent de motifs divers, à répartir sur l'ensemble des autres services de la Commune. Détaillé de cette manière, cela prend quand même une autre allure que le chiffre de Fr. 55 millions cité précédemment, puisque seuls Fr. 5 millions à Fr. 7 millions, ceux que je n'ai pas expliqués jusque là, peuvent éventuellement être considérés comme suspects.

Pour le reste, il est évident que d'assez gros besoins sont ressentis dans divers domaines. Certains sont rentables, que vous acceptez. Les SI, ces trois ou quatre dernières années, ont contribué certainement pour Fr. 3 millions à Fr. 4 millions aux augmentations de charges de personnel, mais cela revient à l'autre bout de la chaîne. Il faut donc prendre en compte des éléments très divers. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'augmentations de charges pures, qui viennent de l'impôt et ne sont pas compensées ailleurs, il y a incontestablement un risque dans la durée et la Municipalité et le Conseil communal doivent y être attentifs. Cela dit, il y a aussi parfois des logiques imparables, qui montrent qu'à tel endroit, pour une tâche voulue par la Municipalité et le Conseil communal, on ne peut simplement pas l'assumer sans employés pour le faire. Et cela a un coût. Je reconnais que c'est un des domaines potentiels à risque si on ne le surveille pas. Il l'a été, puisque je vous ai montré que cela ne concerne que Fr. 5 millions à Fr. 7 millions, répartis dans toutes les tâches diverses, et je vous en ai presque expliqué Fr. 3 millions pour les SI.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. J'interromps momentanément

l'examen de ces comptes. Et tout d'abord pour saluer à la tribune du public M. Roger Cosandey et M<sup>me</sup> Monique Cosandey, anciens membres de ce Conseil.

Nous revenons aux comptes et j'ouvre la discussion sur les directions. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances.

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Il n'y a pas de remarque particulière concernant cette direction. Je vous donnerai la détermination de la Commission à la fin de son étude.

**Le président :** – Nous passons en revue cette direction, chapitre par chapitre. Je vous laisse intervenir s'il y a lieu.

### 100 Autorités

#### 1000 Conseil communal

#### 1001 Municipalité

#### 110 Secrétariat municipal

#### 1100 Secrétariat communal

#### 1101 Administration et comptabilité

#### 1102 Greffe municipale

#### 1103 Unité d'évaluation et de conseil

#### 1104 Participation à des charges cantonales

#### 120 Service du personnel

#### 1200 Service du personnel

#### 1201 Correctifs de la masse salariale

#### 1202 Cellule ARC

#### 1203 Plan de mobilité

#### 1300 Service du développement de la Ville et de la communication

#### 1500 Service d'organisation et d'informatique

#### 160 Service juridique

#### 1600 Conseil juridique

#### 1601 Commission de police

#### 1602 Assurance de choses et patrimoine

#### 1800 Service de la révision

#### 1900 Service financier

La discussion est close. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances pour qu'il nous indique les déterminations sur cette direction.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction à l'unanimité des membres présents. Elle vous recommande de faire de même.

**Le président :** – Nous passons au vote de la Direction de l'administration générale et des finances. Nous votons à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ces comptes le manifestent par

un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions et un avis contraire, vous avez accepté les comptes de la Direction de l'administration générale et des finances.

Nous passons à la Direction de la sécurité publique et des sports. Monsieur le Président, vous avez la parole pour un commentaire éventuel.

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission a une observation à faire concernant cette direction. Je vous la lis : « La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des Pompes funèbres officielles, notamment en prenant des mesures afin d'augmenter leur présence au centre ville. » Cette observation a été acceptée à l'unanimité.

**Le président :** – Merci. La discussion sur cette observation est ouverte. En l'état, elle n'est pas demandée. Elle est close. Nous passons en revue la direction.

### 200 Service administratif

#### 2000 Administration et comptabilité

#### 2001 Taxis

#### 2101 Service des sports

#### 220 Service de la police du commerce

#### 2200 Commerce, manifestations, séjour

#### 2201 Inhumations et incinérations

#### 2300 Service du contrôle des habitants

#### 2400 Corps de police

#### 2500 Service de protection et de sauvetage

### Discussion

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – J'interviens en tant que commissaire à Finances dans cette direction, sur un point précis : l'incendie de Provence. Selon des informations que nous avons obtenues des services de la Ville, cet incendie a coûté à la collectivité publique Fr. 3,5 millions. Sur ce montant, Fr. 1,3 million était à la charge de la Ville, beaucoup en heures de travail, réparties dans différents services, notamment Protection et sauvetage, mais aussi Police. Cette information est importante. J'aimerais souligner que la collectivité est là quand il faut engager les forces nécessaires pour intervenir, mais cela a aussi un coût.

Je profite du fait que j'interviens sur ce sujet pour saluer l'extraordinaire travail qui a été accompli lors de cet incendie par les différents corps de métier qui sont intervenus, pompiers, police, groupe sanitaire, protection civile. Cet incendie a duré dix-huit jours et a nécessité cent cinquante à trois cent septante hommes par jour sur le terrain. Il faut vraiment le relever et le saluer.

**Le président :** – Je poursuis :

### 2501 Office de la sécurité civile

### 2502 Groupe sanitaire

### 2503 Pompes funèbres officielles

La discussion n'est pas demandée, elle est close. Je demande à M. le président de la Commission des finances de nous donner les déterminations sur cette direction.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction par 9 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande de faire de même.

**Le président :** – Nous voterons à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes de la Sécurité publique et des Sports le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Nous passons à Culture, Logement et Patrimoine. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances.

## 3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Il n'y a pas de remarques particulières concernant cette direction.

**Le président :** – La discussion est ouverte sur cette direction. Elle n'est pas demandée. Je prends les rubriques l'une après l'autre.

### 320 Service des forêts, domaines et vignobles

#### 3200 Forêts

#### 3201 Domaines

#### 3202 Vignobles

#### 3203 Compostière

#### 3204 Chaufferie

### 330 Service du logement et des gérances

#### 3300 Gestion des immeubles

#### 3301 Immeubles du patrimoine financier

#### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

#### 3303 Administration de la direction et Commission immobilière

#### 3304 Division du logement

#### 3305 Office de l'hygiène

### 3600 Service de la culture

### 3700 Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne

Nous sommes au terme de l'examen de cette direction. Je demande à M. Denis Pache de nous donner les déterminations du vote sur les comptes de cette direction.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Au vote, la Commission a accepté les comptes de la direction par 12 oui et 1 abstention.

**Le président :** – Nous voterons aussi ces comptes à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes de Culture, Logement et Patrimoine le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une vingtaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Nous passons à la Direction des travaux. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances.

#### 4. TRAVAUX

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Il n'y a pas de remarque particulière sur cette direction.

**Le président :** – J'ouvre la discussion sur cette direction. Elle n'est pas demandée. Je passe en revue les rubriques.

4100 Service de la coordination et du cadastre  
4201 Service des routes et de la mobilité  
4300 Service d'urbanisme  
4400 Service d'architecture  
460 Service d'assainissement  
4600 Administration et études  
4601 Ramassage et tri des déchets  
4602 Unité de gestion du réseau  
4603 Traitement des eaux usées  
4604 Incinération des déchets  
4700 eauservice

La discussion n'est pas demandée, elle est close. Je demande à M. le président de la Commission des finances de nous donner les déterminations.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité des membres présents.

**Le président :** – Merci. Nous allons voter les comptes de la Direction des travaux également à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes de la Direction des travaux le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une douzaine d'abstentions, et deux avis contraires, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Nous passons à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Monsieur le Président de la Commission des finances, à vous la parole pour des commentaires ou une intervention.

#### 5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Pas de commentaire particulier pour cette direction.

**Le président :** – Merci. J'ouvre la discussion. Nous passons en revue chapitre par chapitre.

##### 500 Secrétariat

##### 5000 Administration et comptabilité

##### 5001 Activités musicales, théâtrales et autres

##### 5002 Cultes et temples

##### 5400 Service de la santé des écoles

##### 541 Service de psychologie scolaire

##### 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

##### 5411 Enseignement spécialisé

##### 5500 Service dentaire

##### 561 Service de la jeunesse et des loisirs

##### 5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

##### 5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

##### 5612 Accueil vacances

##### 5613 Institutions d'éducation

##### 5800 Ecoles primaires et secondaires

##### 590 Service de la petite enfance

##### 5900 Centres de vie infantine communaux

##### 5901 Institutions subventionnées

Discussion pas demandée. Close. Je demande les déterminations à M. le président de la Commission des finances.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Les comptes de cette direction ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

**Le président :** – Nous allons passer au vote pour cette direction, également à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une douzaine d'abstentions et sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Nous passons à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Monsieur le Président de la Commission des finances, vous avez la parole.

#### 6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission n'a pas de remarques particulières pour cette direction.

**Le président :** – Merci. J’ouvre la discussion sur cette direction. Elle n’est pas demandée en l’état. Nous passons en revue les rubriques.

**610 Service des assurances sociales**

**6100 Secteur assurances sociales**

**6101 Secteur administratif DSS+E**

**630 Service social Lausanne CSR**

**6300 Administration du service**

**6301 Unité de support**

**6302 Unité de prestations**

**6303 Subventions et aides individuelles**

**640 Service du travail et de l’intégration**

**6400 Administration du service**

**6401 Office du travail**

**6402 Office régional de placement**

**6404 Emplois temporaires subventionnés**

**6600 Service des parcs et promenades**

Discussion pas demandée. Close. Je demande à M. le président de la Commission des finances de nous donner les déterminations sur cette direction.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Les comptes de cette direction ont été acceptés à l’unanimité des membres présents.

**Le président :** – Nous passons au vote, à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes de cette direction le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Dans la même proportion, avec une douzaine d’abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l’environnement.

Nous passons à la Direction des Services industriels. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances pour nous dire s’il a des commentaires complémentaires à formuler.

**7. SERVICES INDUSTRIELS**

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission des finances a formulé une observation concernant cette direction: «La Commission des finances souhaite que les coûts totaux finaux liés à la transformation et à l’équipement de la salle du Conseil communal fassent l’objet d’une communication.» Cette observation a été acceptée à l’unanimité.

**Le président :** – Merci. J’ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) :** – Désolé de rompre la routine de la lecture des intitulés de comptes. Je me permettrait quelques remarques à propos des Services industriels.

D’abord pour rappeler que ceux-ci constituent 27,5% des charges, environ, de la Ville et 33% de ses revenus. C’est dire l’importance de ce dicastère et de celui qui le dirige.

Ensuite, quelques remarques en passant sur les comptes concernés par rapport à nos différentes interventions. On remarque notamment que la Ville, si l’on cherche à réduire les dépenses, consacre plus de Fr. 800’000.– à offrir la gratuité du télé-réseau. Nous avons déjà eu l’occasion de critiquer ce point. Les personnes concernées bénéficient de la télévision, mais elles bénéficient en plus des prestations du télé-réseau. On peut discuter, on peut avoir des points de vue différents, mais nous nous réjouissons qu’à l’avenir cette somme ne figure plus aux comptes des SIL, mais aux services sociaux, comme il se doit.

Nous avons aussi eu l’occasion de critiquer, malgré la majorité du Conseil, les imputations internes. Le moins que l’on puisse dire, c’est que celles-ci continuent à poser le débat. Vous en trouverez une explication supplémentaire dans le rapport que les sous-commissaires ont rendu. Ce ne sont pas les mêmes imputations internes que dans les autres directions et plus de trente clés sont utilisées: nombre d’équivalents plein temps, nombre de factures, nombre d’ordinateurs dans le service. Le moins que l’on puisse dire, c’est que c’est très difficile d’y voir clair.

Nous avons remarqué aussi, lors de nos discussions et de nos visites, que le directeur des SI participe en qualité d’administrateur à de nombreuses séances de conseils d’administration et à divers comités au sein de ceux-ci. Si l’on ajoute le temps de préparation de ces séances, éminemment respectable, le directeur estime lui-même que cela occupe la moitié de son temps.

Enfin, nous avons fait une observation qui a été reprise à propos de l’équipement de la salle du Conseil communal. Nous n’y reviendrons pas.

Pour que les choses soient claires, nous avons reçu une clé USB comparable à celle qu’ont reçue les clients éligibles pour le prix de l’électricité.

Nous nous permettons quelques remarques conclusives. Si on peut admirer la façon dont les SIL sont gérés et conduits, il n’en reste pas moins que l’évolution du Service multimédia et les enjeux multiples dont il a la charge, notamment le déploiement de la fibre optique, impliqueront des décisions importantes et pas faciles de la part du nouveau chef de service et de la direction.

D’autre part, à un horizon de trois à cinq ans, le remboursement du prêt de Fr. 100 millions par EOS – le fameux plan pi qui a fait couler de l’encre du côté de Genève, sous forme de réduction du prix d’achat de l’électricité – sera arrivé à terme. Les montants annuels figurent à Administration générale et Finances. Il faudra alors compter avec des prix de l’électricité plus élevés. Cela aura nécessairement des conséquences sur la marge de la Ville, alors même que les

prix lausannois sont déjà hauts sur les plans absolu et relatif. Il nous semble que c'est un point à prendre en compte si on parle des finances de la Ville.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – Dans le rapport de l'organe de révision remis aux Conseil communal, on peut lire que le système de contrôle interne, en relation avec la gestion de la facturation de l'énergie, n'est à l'évidence toujours pas optimal. Au vu de la nature et de l'importance des lacunes relevées, l'intégralité de ces recettes dans les comptes 2009 ne peut être assurée. Ma question au directeur est donc : quel est le montant des recettes qui ne peuvent être assurées ?

**M. Alain Hubler (AGT) :** – On peut admirer l'acharnement que manifeste M. Hildbrand pour s'intéresser aux Services industriels, non seulement sous l'aspect financier, mais aussi sous l'aspect de la gestion. En tant que commissaire à Gestion aux Services industriels, je le prends un peu mal. Mon irritation ne dure pas longtemps, mais ce n'est guère agréable. Je suggère d'ailleurs à M. Hildbrand de changer de commission permanente à la prochaine législature et de rejoindre la Commission de gestion, ce qui lui permettra aussi, puisqu'il dit que c'est difficile d'y voir clair dans les SI, de comprendre de l'intérieur comment cela fonctionne.

D'autre part, je constate que M. Hildbrand émet plusieurs critiques sur la gestion financière ou la gestion tout court des SI. Il n'empêche qu'il a reconnu qu'ils sont admirablement bien gérés. Je n'interviendrai pas sur la remarque de M<sup>me</sup> Bergmann, qui trouvera une réponse par la bouche du directeur des Services industriels. Je peux seulement dire, en tant que commissaire à Gestion, que la révision a fait son travail, que les services des SI font le leur et que tout cela s'arrange aussi vite que possible, compte tenu de l'introduction du fameux logiciel SAP.

Concernant la gratuité du télé-réseau que ce Conseil communal, malheureusement, a réussi à verser aux comptes de la Sécurité sociale, c'est à mon avis une erreur. A force d'inclure toutes les prestations de la Ville dans les services sociaux, on va faire exploser les budgets de ces derniers et on aura beau jeu ensuite de dire qu'on y dépense trop. La gratuité du télé-réseau, ce n'est pas une perte d'argent, c'est une prestation gratuite. Certes, elle coûte quelque chose, mais si une personne dont le bâtiment est connecté au télé-réseau ne le paie pas, ce n'est pas une perte financière, c'est un manque à gagner et c'est tout. J'en profite pour remercier encore une fois la Direction des Services industriels, qui non seulement assure cette gratuité, mais en plus la signale aux ayants droit.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Ma question s'adresse peut-être plutôt au président de la Commission des finances. J'ai de la peine à comprendre pourquoi c'est dans le cadre des comptes des Services industriels qu'il doit nous parler des coûts finals liés à la transformation et à l'équipement de notre salle du Conseil communal. Cela me paraît assez général et je comprends mal la logique de cette question et de son emplacement.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – Simplement parce que les coûts spéciaux intervenus après coup sont des frais de câblage, de modification, et figurent aux comptes des Services industriels. Ce sont les commissaires aux SI qui nous ont fait part de cette observation, c'est pourquoi cela se trouve dans cette direction.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Je suis très reconnaissant à ce Conseil communal de s'intéresser aux comptes des Services industriels, puisque au moment de la discussion budgétaire, le débat est beaucoup plus bref sur cette direction. Cela témoigne d'un intérêt dont je vous remercie.

J'avais la même question que M. Santschi à propos de l'observation. La réponse que les SI pourront donner concernera ce que les SI ont fourni comme prestations, c'est-à-dire tout ce qui est lié à la télédiffusion, la diffusion des séances du Conseil communal sur le canal de service et à tout l'équipement lié à cette régie télé. Pour le reste, l'ameublement, l'éclairage, etc., ne figurent évidemment pas dans les comptes ni dans les attributions des Services industriels. Si vous souhaitez une réponse extensive, il faudra étendre le nombre des directions concernées. Les SI vous donneront réponse sur le sujet que je viens d'indiquer.

Je remercie M. Hildbrand de son intérêt minutieux pour les Services industriels. Je reprends la question des imputations internes. Oui, il est vrai que la Direction des SI a une situation tout à fait particulière, puisqu'elle doit, en quelque sorte, différencier les imputations internes intra-direction et les imputations internes inter-directions. Cela figure dans des lignes budgétaires différentes, d'une part. D'autre part, étant donné l'existence d'un régulateur dans le secteur de l'électricité, nous devons assurer un suivi très méticuleux et pointilleux de toute une série de choses qui apparaissent à vos yeux comme figurant sur une seule ligne. Evidemment, les commissaires à Finances voient, eux, l'extraordinaire contradiction entre ce qui est sur une ligne ou deux, 390 et 490, éventuellement 316, et ce qui, dans les présentations des services, est très détaillé.

S'agissant des activités du directeur des Services industriels, je pense pouvoir dire que le fait qu'il siège dans des conseils d'administration, lorsque c'est la Ville qui est actionnaire, fait pleinement partie de son mandat. Il y représente la Ville, les intérêts de la Ville et essaie de contribuer à des stratégies qui sont des stratégies d'entreprise, certes, mais aussi des stratégies dont les actionnaires sont très souvent des collectivités publiques ou des régies publiques. Dans les divers conseils d'administration, EOS, où le syndic siège aussi, Alpiq par dérivation, mais aussi dans le domaine électrique, Forces Motrices Hongrin-Léman, ou neo technologies dans le domaine de l'informatique, ou Gaznat dans le domaine du gaz, la Ville est directement actionnaire. Ce sont les conseils d'administration les plus absorbants, ou dans lesquels la Ville peut faire

entendre sa voix. Il n'y a donc pas de distraction du mandat de directeur des Services industriels qui serait causée par sa présence dans les conseils d'administration.

M. Hildbrand a parfaitement raison sur les défis qui attendent le Service multimédia. Ce service dispose d'une infrastructure, d'un télé-réseau de très bonne qualité et d'une bonne durabilité. Il peut fournir d'excellentes prestations, telles que nous les connaissons actuellement, pendant encore plusieurs années. Evidemment, dans le secteur télécoms, Internet, télé-réseau, etc., il y a des acteurs beaucoup plus pressés que les Services industriels de modifier leurs infrastructures. Ces acteurs sont en plus très puissants du point de vue économique et de leur capacité d'organisation des investissements. Ce n'est pas par hasard que nous avons essayé et que nous essayons de conclure un partenariat avec eux. Mais le diagnostic de M. Hildbrand est parfaitement adéquat. Oui, la modification de la stratégie du télé-réseau en intégrant la dimension de la fibre optique sera un changement tout à fait radical. Simplement, nous espérons qu'il n'aura pas à se faire à un rythme trop dommageable pour la rentabilité et la qualité du télé-réseau.

Concernant le remboursement des prêts que la Ville avait consentis à EOS, M. Hildbrand est assez bien informé. Nous tentons de faire en sorte que la transition entre le moment où nous pouvons utiliser cette espèce de diminution du prix liée à un remboursement très particulier du prêt et celui où nous ne pourrions plus le faire soit aussi douce que possible. Nous essayons de trouver des modalités d'utilisation de ce prêt qui ne soient pas liées à un changement abrupt du coût d'approvisionnement pour les SI et donc, finalement, pour les Lausannois.

Pour M<sup>me</sup> Bergmann: j'ai aussi été un peu étonné de la remarque du Service de la révision. Non pas tellement à cause de son contenu, mais à cause du moment où elle a été diffusée. En effet, le Service de la révision conduit en ce moment un audit sur ce qui se passe, entre autre, au niveau de la facturation des Services industriels. Plusieurs problèmes se superposent et le Service de la révision est évidemment complètement indépendant pour formuler ses conclusions, mais je crois pouvoir dire que nous sommes dans une situation bien meilleure maintenant que nous l'étions il y a quelques années. Un moment tout à fait critique s'est passé sauf erreur en 2000, au moment où il y a eu une première transition entre un système informatique et un autre. Le système de l'époque s'appelait 3270, et l'on est passé à un système qui s'appelait ISIS. C'est à ce moment qu'il y a eu des problèmes, et, semble-t-il des pertes de données. En revanche, lors de la plus récente migration des données entre le système ISIS et le système SAP, nous sommes assez sûrs qu'il n'y a pas eu de pertes de données. Dans ce sens, il n'y a pas de dégradation de l'intégralité de la facturation liée au système SAP. Ce dernier a relativement bonne presse auprès du Conseil communal, et actuellement, alors qu'il est progressivement intégré par des services, il montre qu'il est plutôt une solution qu'un problème,

alors que pendant plusieurs mois ou années, c'était plutôt un problème qu'une solution. Maintenant, nous sommes sur le bon côté et SAP montre ses mérites.

Il n'en reste pas moins qu'il y a une catégorie tout à fait mythique aux Services industriels, qu'on appelle les «pas loués». «Pas loués», ça veut dire des appartements qui ne sont pas liés à des propriétaires qui y habiteraient, mais à des locataires. Un certain nombre d'appartements consomment de l'électricité alors que nous ne savons pas qui les occupe. C'est cette catégorie des «pas loués». Mais alors là, je dois insister sur les proportions! C'est un très petit nombre d'appartements par rapport à l'ensemble du parc immobilier lausannois. Un certain nombre d'appartements, en effet, ne sont pas facturés, alors qu'on repère de la consommation. Mais c'est une très, très petite proportion. Si c'est cela que le Service de la révision vise en exprimant sa formule sur l'intégralité de la facturation, je crois qu'aucun distributeur d'électricité au monde ne peut assurer cette intégralité dans ces conditions. Il n'en reste pas moins qu'il y aura un problème, sur lequel le Service de la révision a raison d'investiguer, c'est la question des droits d'accès aux services liés à la facturation et à la gestion manuelle d'un certain nombre de factures. Là, il y a des choses à faire et les réviseurs, dans ce sens, nous sont très utiles.

Je crois avoir répondu aux questions posées et, encore une fois, je vous remercie de vos interventions.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Je prends les services industriels chapitre après chapitre.

## 700 Développement stratégique

### 701 Comptabilité et finances

#### 702 Magesi

#### 74 Gaz et chauffage à distance

#### 76 Electricité

#### 77 Multimédia

#### 78 Service commercial

La discussion est close, je donne la parole à M. le président de la Commission des finances pour la détermination.

**M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur:** – La Commission a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité des membres présents.

**Le président:** – Merci. Nous passons au vote sur ces comptes pour les Services industriels. Nous le votons à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les comptes des Services industriels le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une quinzaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté les comptes de cette direction.

**Le président:** – Je clos momentanément la discussion. Nous reprendrons une discussion générale finale après la pause, que je vous propose de prendre jusqu'à 20 h 45.

La séance est levée à 20 h 15.

*La rédactrice*

Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

**Election du Bureau 2010-2011**

**Président**

**Séance du 29 juin 2010**

**1<sup>er</sup> tour**

Bulletins délivrés : 84 (Demandez le chiffre aux huissiers)

Bulletins rentrés : 83 Bulletins blancs : 7

**A déduire :**

Bulletins nuls : 1

**Bulletins valables :** 82

**Majorité absolue :** 42

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

---

M Roland Reper est élu par ~~70~~ 69 suffrages

---

Obtiennent des voix :	M	<u>Germond Florina</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Pitta Blaise Nield</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Nield Stepha</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Reuz Rebecca</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Paget David</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Dichard Jigen Sophia</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparées : 6 voix  
(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs :

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

**Election du Bureau 2010-2011**

**1<sup>er</sup> vice-président**

**Séance du 29 juin 2010**

**1<sup>er</sup> tour**

Bulletins délivrés : 85 (Demandez le chiffre aux huissiers)

Bulletins rentrés : 84 Bulletins blancs : 11

**A déduire :**

Bulletins nuls : —

**Bulletins valables :** 84

**Majorité absolue :** 42

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

---

M Claud. Alan Vuillet est élu par 45 suffrages

---

Obtiennent des voix :	M	<u>Pach Denis</u>	<u>24</u>	voix
	M	<u>Chelli Jon-Luc</u>	<u>2</u>	voix
	M	<u>Cédric Frachboud</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Claud Niklaus</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparses : 28 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs :

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

**Election du Bureau 2010-2011**

**2<sup>e</sup> vice-président**

**Séance du 29 juin 2010**

**1<sup>er</sup> tour**

Bulletins délivrés : 78 (Demandez le chiffre aux huissiers)

Bulletins rentrés : 78 Bulletins blancs : 6

**A déduire :**

Bulletins nuls : 1

**Bulletins valables :** 77

**Majorité absolue :** 39

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

M<sup>me</sup> Narline Ueuliet est élu par 67 suffrages

Obtiennent des voix :	M	<u>David Payet</u>	<u>2</u>	voix
	M	<u>Sophi Richard - Jiger</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Narline Barard</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparées : 4 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables.)

Signatures des scrutateurs :

**CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE**

**Election du Bureau 2010-2011**

**Séance du 29 juin 2010**

**Scrutateurs**

**1<sup>er</sup> tour**

Bulletins délivrés : 88 (Demandez le chiffre aux huissiers)

Bulletins rentrés : 88 Bulletins blancs : 4

**A déduire :**

Bulletins nuls : —

**Bulletins valables :** 88

**Majorité absolue :** 45

(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

Sont élu(e)s :

M	<u>Nicot Gaber</u>	par	<u>74</u>	suffrages
M	<u>Ademir de Silve</u>	par	<u>62</u>	suffrages

Obtiennent des voix :	M	<u>Isabell Nager</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Axel Naron</u>	<u>7</u>	voix
	M	<u>Gros Ferrari</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Claud Nitraux</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Claude Gritz</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Françoise Lenzchamp</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Roland Rojas</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparses : 13 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables, s'il n'y a qu'un seul élu.)

Signatures des scrutateurs :

## CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Election du Bureau 2010-2011

Scrutateurs suppléants

Séance du 29 juin 2010

1<sup>er</sup> tourBulletins délivrés : 85 (Demandez le chiffre aux huissiers)Bulletins rentrés : 84 Bulletins blancs : 4

## A déduire :

Bulletins nuls : -Bulletins valables : 84Majorité absolue : 43(Définition officielle de la majorité absolue : c'est le chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages valablement exprimés.)

Sont élu-e-s :

M	<u>Graciella Scheller</u>	par	<u>72</u>	suffrages
M	<u>Jacques Etienne Rastorfer</u>	par	<u>63</u>	suffrages

Obtiennent des voix :	M	<u>Florence Gromard</u>	<u>4</u>	voix
	M	<u>Blaise Michel Pittin</u>	<u>4</u>	voix
	M	<u>Guan Salzman</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Isabelle Truan</u>	<u>1</u>	voix
	M	<u>Claud Nitrau</u>	<u>1</u>	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix
	M	_____	_____	voix

Total des voix éparses : 11 voix

(qui doit concorder avec le total des bulletins valables, s'il n'y a qu'un seul élu.)

Signatures des scrutateurs :

